Nations Unies S/PV.4506 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4506e séance

Mercredi 3 avril, à 15 heures

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Rivas
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Bhuckory
	Mexique	M. Aguilar Zínser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestienne

Lettre datée du 1er avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/336)

Lettre datée du 2 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/342).

02-31528 (F)



La séance reprend à 15 h 15.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Bahreïn, du Bhoutan, du Canada, du Costa Rica, de Chypre, de Djibouti, de l'Inde, de l'Iraq, du Liban, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, du Qatar, du Soudan et de la République-Unie de Tanzanie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Listre (Argentine), M. Buallay (Bahreïn), M. Pradhan (Bhoutan), M. Heinbecker (Canada), M. Niehaus (Costa Rica), M. Zackheos (Chypre), M. Olhaye (Djibouti), M. Gopinathan (Inde), M. Al-Kadhe (Iraq), M. Diab (Liban), M. Medrek (Maroc), M. Mac Kay (Nouvelle-Zélande), M. Al-Nasser (Qatar), M. Erwa (Soudan) et M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Raqueijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous exprimer notre satisfaction de vous voir à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril, précisément alors que la situation au Moyen-Orient connaît une détérioration pratiquement sans précédent. Ma délégation est convaincue que votre expérience et votre sagesse vous aideront à diriger les travaux du Conseil de sécurité de façon rapide et déterminée.

Les informations qui continuent de nous parvenir des territoires palestiniens occupés restent effrayantes. Ni la censure, ni la grossière manipulation de la part de ceux qui contrôlent à l'échelle planétaire les moyens de diffusion n'ont empêché que nous parvienne quotidiennement une partie des scènes horribles de destruction et de mort qui se succèdent comme s'il s'agissait de quelque chose d'habituel dans nos vies. Malheureusement, les États Membres de l'ONU continuent d'assister à l'incapacité du Conseil de sécurité de s'acquitter des fonctions que la Charte des Nations Unies lui confie sans ambages pour ce qui est du maintien de la paix et la sécurité internationales.

La situation ne cesse de se détériorer, et rien ne se passe. On démolit peu à peu avec bombes et boutoirs le quartier général de la présidence de l'Autorité nationale palestinienne, et rien ne se passe. On bafoue la dignité et on met en danger l'intégrité physique du Président Yasser Arafat que nous avons reçu dans cette organisation depuis de nombreuses années, et auquel nous avons accordé le traitement que mérite un chef d'État, et rien ne se passe. On tient des réunions d'urgence à huis clos au Conseil de sécurité, pour tenter de résoudre la situation, et rien ne se passe. Tôt dans la matinée du samedi 30 mars, le Conseil a adopté la résolution 1402 (2002), résolution singulièrement timorée et ambiguë, et malgré l'urgence de la situation, le texte bien faible de la résolution n'est toujours pas respecté, et rien ne se passe. Apparemment la résolution 1402 (2002) va connaître le triste sort de résolutions antérieures telles que la résolution 242 (1967), la résolution 338 (1973) et la résolution 425 (1978), dont la pleine réalisation reste en panne depuis bien des années, sans que ce même Conseil adopte les mesures nécessaires pour faire appliquer les résolutions au pied de la lettre.

Les prétextes et les justifications invoquées pour cela indiquent bien la duplicité morale de ceux qui menacent ou exercent des vetos paralysants. Les personnes ici présentes ont été témoins de la façon dont le Conseil de sécurité applique deux poids et deux mesures et les différents degrés d'urgence et de rapidité dans l'adoption de résolutions et dans leur application ultérieure, comme si la vie de certains humains avait moins de valeur que celle d'autres.

Ces jours-ci, nous avons entendu comment est manipulé le thème du terrorisme et comment on remplace l'occupation illégale de territoires et l'oppression par le droit à la légitime défense. Cela doit être dénoncé et rejeté avec la plus grande fermeté. Aucun prétexte valable ne saurait justifier les tueries, les assassinats sélectifs, les détentions massives, les exécutions extrajudiciaires, les exils forcés des Palestiniens de leur terre natale, les attaques contre les sanctuaires religieux qui servent de refuge à des civils menacés, les tortures et les sévices humiliants et

inhumains. Rien ne peut justifier que l'on continue de dénier à tout un peuple le plein exercice de ses droits les plus élémentaires de nation.

Le Conseil de sécurité et ses membres permanents doivent mettre fin à la politique poursuivie par le Gouvernement israélien de violation des résolutions, y compris l'occupation illégale des territoires arabes. Rien ne sera résolu si l'on n'agit pas avec fermeté, courage et détermination. Le monde ne peut continuer d'être un spectateur passif de la tragédie qui frappe à chaque instant la région du Moyen-Orient.

Jamais auparavant n'a été autant justifiée la demande du déploiement immédiat d'une force internationale ayant du Conseil de sécurité mandat d'assurer l'exécution effective sur le terrain des résolutions qui ont été si péniblement adoptées en surmontant l'obstacle des vetos. La politique d'agression contre les peuples arabes, et en particulier contre le peuple palestinien, doit cesser. L'occupation illégale des territoires arabes doit cesser. L'emploi démesuré et désespéré de la violence contre la population civile, aussi bien palestinienne qu'israélienne, doit cesser. Le langage de la force et de la terreur, qu'il soit tenu de façon isolé ou qu'il s'agisse d'un terrorisme d'État – que l'on prétend occulter – doit se taire.

Cuba considère que l'unique voie conduisant à une paix véritable et durable, à laquelle tous aspirent, est celle de la négociation, du respect mutuel et de l'appui effectif de l'ensemble de la communauté internationale aux efforts déployés en ce sens. Ma délégation réaffirme son appui à la lutte légitime des peuples arabes, et en particulier du peuple palestinien, pour ce qui est de concrétiser ses aspirations en tant que peuple et en tant que nation, y compris son droit inaliénable d'établir un État souverain et indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

En même temps, Cuba exige du Conseil de sécurité qu'il s'acquitte pleinement de ses obligations pour empêcher une fois pour toutes l'achèvement du génocide commis dans un silence complice et en l'absence de la délégation qui devrait entendre nos paroles et les prendre dûment en compte.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hadidi (Jordanie) (*parle en arabe*) : J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, de votre prompte réponse et de votre intérêt s'agissant de tenir cette séance d'urgence pour examiner la crise actuelle et la détérioration de la situation au Moyen-Orient.

Ma délégation condamne énergiquement les récentes opérations israéliennes menées contre le Président palestinien Yasser Arafat. Nous estimons que ces mesures israéliennes représentent une évolution dangereuse qui fait peser une menace sur la sécurité de l'ensemble de la région et risque de semer le chaos et de la déstabiliser. De tels actes d'agression – y compris les exécutions et la destruction des maisons et des institutions nationales, l'invasion des camps, les arrestations arbitraires et massives, les menaces à la sécurité des villages, le nombre élevé de civils parmi les victimes – ne garantiront pas la sécurité d'Israël et ne l'ont jamais garantie. De plus, cette agression constitue une violation flagrante des accords conclus entre les deux parties et des principes fondamentaux du droit humanitaire international et des instruments et normes internationaux pertinents. Nous condamnons et rejetons ces actes totalement injustifiés. Nous condamnons également le fait que des civils soient pris pour cibles et tués par les deux parties. Le bureau commercial de la Jordanie dans la région soumise à l'Autorité palestinienne a été attaqué et détruit par les forces israéliennes. Cet acte aussi, nous le condamnons vigoureusement.

Nous demandons au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités conformément à la Charte des Nations Unies en déployant une force internationale pour protéger le peuple palestinien, ses dirigeants légitimes et ses institutions nationales. Face aux agressions israéliennes continuelles contre l'Autorité palestinienne et les territoires occupés, nous demandons au Conseil de sécurité d'exhorter Israël à se retirer immédiatement des territoires qu'il a occupés et à appliquer les résolution 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité. Il faut également exhorter Israël à respecter la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre. Nous demandons également au Conseil de faire en sorte qu'Israël respecte les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) en permettant à la Palestine d'établir un

État indépendant sur le territoire national palestinien, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Jordanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous adresse mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. J'aimerais également vous adresser mes éloges en cette période difficile au moment où nous recherchons l'unité au plan international. En outre, je ne saurais manquer de rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de la Norvège, pour ses efforts considérables et pour la manière dont il a conduit les travaux du Conseil. De même, je remercie également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui s'investit sincèrement dans la recherche d'une solution durable au problème du Moyen-Orient en vue d'instaurer la paix et l'harmonie dans cette région et de mettre fin aux souffrances et à la tragédie que connaissent le peuple palestinien sans défense.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité se réunisse aujourd'hui non pas pour examiner une évolution positive, notamment la stabilité, au Moyen-Orient, comme nous aurions pu l'espérer après l'adoption par le Conseil de ses résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002). Au contraire, le Conseil se voit contraint de se réunir avec un court préavis pour examiner le refus patent du Gouvernement israélien de mettre en oeuvre ces deux résolutions récemment adoptées. Israël poursuit sans trêve ses actes de barbarie découlant de la politique d'un gouvernement qui agit sous couvert de démocratie et brandit l'étendard de la lutte contre le terrorisme afin de servir des ambitions personnelles qui ont conduit à la répression militaire et politique. Ces ambitions personnelles recouvrent la prise pour cible du peuple palestinien dans son ensemble et, notamment, de l'Autorité palestinienne et de son chef élu sans équivoque selon une procédure démocratique.

Le Koweït, comme les autres États de la région, sait qu'il importe de respecter et de renforcer le droit international. D'où l'espoir de notre pays lorsque le Conseil avait adopté dernièrement ses deux résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002), appelant Israël à se retirer des territoires palestiniens occupés et à cesser toutes les violences.

Les deux résolutions, adoptées à l'unanimité, représentent une démarche positive. Elles ont montré que les membres du Conseil étaient conscients de l'ampleur de la tragédie que vit le peuple palestinien dont le sang coule en vain.

Sharon ne veut même pas laisser le peuple palestinien sans défense se défendre. Il viole les règles les plus élémentaires du droit international, règles reconnues par tous. Au contraire, M. Sharon tourne le dos aux règles les plus élémentaires du droit humanitaire international, à un moment où des membres du Conseil ont essayé de souligner l'importance de ces règles, pour préserver la dignité humaine.

Pour éviter un embrasement général face à cette situation tragique dont la gravité augmente d'heure en heure – seul Dieu en connaît l'aboutissement – le Conseil doit adopter des mesures fermes sur trois questions cruciales.

Premièrement, concernant la poursuite de la violence barbare d'Israël contre le peuple palestinien, il faut demander à Israël, dans les termes les plus énergiques, de mettre une fin immédiate à cette violence, de se retirer sans conditions de toutes les terres arabes occupées, de lever le siège imposé à l'Autorité palestinienne et à son président élu et légitime, M. Yasser Arafat, ainsi qu'aux civils car ce siège représente indéniablement une forme de terrorisme d'État et contrevient de manière flagrante à la quatrième Convention de Genève.

Le siège imposé au Président Arafat ne sert pas les intérêts de la paix, et Sharon et les dirigeants israéliens ne doivent pas se leurrer : il est vain d'essayer de mettre un peuple à genoux en humiliant et en détenant son dirigeant. Il faut que le Gouvernement israélien cesse de bafouer les résolutions du Conseil de sécurité. Il faut l'enjoindre de respecter la volonté de la communauté internationale, incarnée dans ces résolutions. Israël doit se plier à la volonté de la communauté internationale.

En vertu de l'Article 25 de la Charte, tous les membres de l'ONU conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Il faut envoyer sans délai une force d'observation

internationale dans la région pour ramener le calme, la paix et la stabilité, et demander à Israël de cesser ces pratiques barbares et inhumaines.

Le Conseil de sécurité est appelé aujourd'hui, plus que jamais, à jouer son rôle véritable et à mettre en oeuvre le message de paix issu du sommet de Beyrouth, en réponse à l'initiative du Prince Abdallah, montrant que le monde arabe rejette la guerre et aspire à la paix.

Cependant, comme à son accoutumée, le Gouvernement israélien a refusé cette initiative, non par les voies reconnues internationalement, mais par sa méthode de prédilection : la guerre, l'effusion de sang, les attaques violentes et les meurtres. Nous n'en sommes guère surpris, au vu du triste passé de ce personnage qui refuse et abhorre la paix.

Si les membres du Conseil n'interviennent pas décisivement pour mettre fin à cette situation, les conséquences risquent d'être inconcevables. Si cela continue, le problème risque de devenir insoluble. Le Conseil est certainement au courant des grandes manifestations populaires qui se déroulent dans les capitales du monde arabe et qui demandent qu'un terme soit mis à ces violences à l'encontre des Palestiniens.

Le Conseil des ministres koweïtien a adopté deux déclarations condamnant les dangereuses exactions israéliennes et demandant à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de prendre des mesures sérieuses et concrètes pour mettre fin à ces agissements israéliens et permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits légitimes, conformément au droit international.

Pour terminer, il faut exiger que le Conseil traite du conflit à sa base, qui est manifestement l'occupation illégale par Israël des terres arabes. Voilà pourquoi il ne sera possible de régler ce problème que si le Conseil de sécurité joue son rôle en contraignant Israël à se retirer sur le champ et sans conditions de toutes les terres arabes occupées, y compris du Golan syrien, jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, et évacuer tous les territoires qu'il continue d'occuper au sud du Liban, conformément à toutes les résolutions internationales exécutoires en la matière, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous exhortons la communauté internationale, surtout les parrains du processus de paix, à agir pour mettre fin à ces massacres et à ce comportement barbare et pour ramener Israël sur la voie de la paix. Il faut instaurer des conditions propices pour donner une chance véritable de succès à l'initiative de paix arabe, qui a recueilli l'appui du monde et qui mérite notre soutien. Il revient maintenant au Conseil de coopérer en cette étape ultime.

Le Président (*parle en russe*) *:* Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) *:* Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous exprimons également notre reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Norvège, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de mars.

Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés.

Monsieur le Président, vous méritez notre gratitude supplémentaire pour avoir convoqué cette séance importante si tôt au cours de votre présidence, en particulier à un moment où il apparaît à l'extérieur que le Conseil de sécurité est incapable ou bien n'a pas la volonté de s'acquitter des responsabilités que lui confèrent la Charte ni de veiller à ce que les résolutions et les décisions qu'il a adoptées sur le Moyen-Orient soient pleinement appliquées. L'impression d'inaction que donne le Conseil et la sélectivité avec laquelle il applique ses résolutions nuisent à sa crédibilité et doivent être palliées. La liste des décisions et résolutions du Conseil relatives à la situation au Moyen-Orient et dans le territoire palestinien occupé ne cesse de s'allonger. Toutefois, ce qui est important, ce n'est pas le nombre de décisions et de résolutions mais leur mise en oeuvre. En particulier, nous exhortons le Conseil de sécurité à assurer l'application immédiate et inconditionnelle de sa résolution 1402 (2002).

Je voudrais rappeler que la dernière aggravation en date de la crise au Moyen-Orient a été le résultat de la visite provocatrice que le Premier Ministre israélien actuel a faite à Al-Haram Al-Charif, le 28 septembre 2000. Aujourd'hui, il apparaît clairement qu'il a réussi à compromettre la plupart des acquis obtenus en vue de

la paix, et à prévenir de nouveaux progrès dans le processus de paix.

Il est très préoccupant de constater qu'Israël étend aujourd'hui son occupation illégale en réoccupant la terre palestinienne. Ce faisant, des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris de graves infractions à la quatrième Convention de Genève, sont commises. En outre, les forces d'occupation israéliennes continuent à commettre des assassinats extrajudiciaires et à détruire en grand nombre des habitations et d'autres biens palestiniens. La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, ne doivent pas feindre d'ignorer tout cela et doivent exercer toutes les pressions possibles sur Israël pour veiller à ce qu'il soit mis fin à ces actes illégaux. Tous les actes de violence, y compris les attentats suicide à la bombe et l'utilisation de forces militaires contre des civils innocents doivent être condamnés.

Le peuple palestinien a le droit inaliénable à l'autodétermination. Il a le droit de créer son propre État viable, tout comme Israël revendique le droit à son existence et souhaite vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Le peuple palestinien a également le droit de choisir ses propres dirigeants, et les efforts actuellement déployés par Israël pour obliger le Président Arafat, qui est le dirigeant légitime du peuple palestinien, à quitter la Palestine, doivent être dénoncés avec le mépris qu'ils méritent.

Ma délégation exhorte les deux parties à se conformer à la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité et à l'appliquer sans autre délai. Plus la violence actuelle continuera, plus il deviendra difficile d'instaurer la confiance nécessaire pour tenir des négociations. Nous demandons également à Israël de souscrire à l'initiative du Prince héritier Abdallah de d'Arabie saoudite, initiative qui a été adoptée par la Ligue arabe. Elle constitue une lueur au bout du tunnel dans les circonstances actuelles.

Ma délégation est fermement convaincue que la présence d'observateurs internationaux dans la région constituerait un mécanisme précieux pour surveiller la situation et atténuer la tension entre les parties. Le Conseil doit en conséquence continuer d'étudier cette option.

Pour terminer, ma délégation tient à répéter que le seul moyen de régler la crise au Moyen-Orient passe par un règlement de paix négocié sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doit prendre toutes les mesures concrètes nécessaires pour atteindre cet objectif. L'humiliation persistante d'un peuple soumis à l'occupation et le fait de reléguer sa lutte légitime contre l'occupation étrangère au simple rang de terrorisme ne sont de l'intérêt d'aucune paix viable au Moyen-Orient. En revanche, l'occupation de la Palestine, qui est à la base de la crise actuelle, devrait cesser.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Namibie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Benmehidi (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir de la délégation algérienne à vous voir présider le Conseil de sécurité pour le mois d'avril et sa satisfaction et celle, j'en suis convaincu, de tous les États Membres pour la manière à tous égards digne d'éloges avec laquelle vous l'avez toujours fait.

Je voudrais aussi vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez accédé aux demandes du Groupe arabe et du Mouvement des pays non alignés de tenir une réunion d'urgence sur la situation critique en Palestine. Ma reconnaissance va également à l'Ambassadeur Kolby de la Norvège pour la grande maîtrise avec laquelle il a présidé aux travaux du Conseil pour le mois de mars, qui a été un mois particulièrement chargé.

La tentative d'assassinat avortée du Président Yasser Arafat, menée la semaine dernière a dévoilé les intentions des héritiers politiques des assassins du Premier Ministre Itzhak Rabin. Il s'agit pour eux de tuer le processus de paix et son corollaire, l'avènement d'un État palestinien.

L'Algérie condamne énergiquement l'escalade militaire israélienne contre le peuple palestinien et son autorité nationale. Elle salue la résistance héroïque du peuple palestinien et de sa direction légitime, avec à sa tête le Président Arafat, dont la fermeté et l'endurance

face au comportement criminel des forces d'occupation israéliennes méritent le soutien et l'admiration de tous.

Il n'est plus possible que l'opinion internationale reste indifférente à la tragédie du peuple palestinien, livré sans défense à l'acharnement sanguinaire d'un adversaire supérieurement armé et agissant dans l'impunité totale et avec un mépris ostensible de la légalité internationale.

Le Conseil de sécurité, en particulier, est amené aujourd'hui à se déterminer par rapport à ses propres décisions et aux agissements hors-la-loi d'Israël. Combien de temps encore devrons-nous attendre avant de voir le Conseil se résoudre à abandonner la pratique des deux poids et deux mesures, qui l'empêche d'entreprendre les actions immédiates et urgentes qui lui incombent en matière de paix et de sécurité internationales? Il y va de la crédibilité du Conseil lui-même et de l'autorité morale des co-parrains du processus de paix.

À plusieurs reprises ces derniers mois, l'Algérie a qualifié devant le Conseil la situation en Palestine de situation de guerre qui exige la mise en oeuvre des dispositions pertinentes du droit humanitaire international, en particulier la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre. Le chef du Gouvernement israélien ayant publiquement déclaré récemment que son pays était en guerre, il convient de prendre des mesures urgentes pour mettre fin au génocide en cours du peuple palestinien et de retenir sur une base légale, aujourd'hui clairement établie, les faits de crime de guerre perpétrés par les forces d'occupation israéliennes.

En ce qui concerne l'avenir de la Palestine et de la région, il est clair maintenant qu'Ariel Sharon veut ériger une barrière de sang et de haine entre les sociétés israélienne et palestinienne. En outre, grâce aux manoeuvres malsaines de soutiens internationaux, il veut également ériger une barrière d'incompréhension entre les peuples arabes et le peuple des États-Unis d'Amérique. Le Conseil doit s'interroger sur les buts et les objectifs de ce plan.

L'Algérie appelle la communauté internationale à prendre la mesure de la gravité exceptionnelle de la situation en Palestine et à refuser l'amalgame que les Israéliens essaient d'accréditer entre la lutte de libération du peuple palestinien et le terrorisme international. La différence fondamentale entre ces deux situations réside dans le fait que les jeunes Palestiniens qui ont choisi de faire face au terrorisme d'État israélien en faisant don de leur vie à leur patrie, sont morts sur leur terre occupée.

La communauté internationale a maintes fois proclamé que les armes de destructions massives ne devaient pas tomber entre des mains irresponsables. Aujourd'hui, l'Algérie voudrait faire part de sa profonde inquiétude, légitime et fondée, sur la détention d'un formidable arsenal nucléaire par Israël, qui ne mérite assurément pas le qualificatif d'État responsable. Au vu de ce dont le monde a pu être témoin ces derniers jours, il est à craindre qu'à l'avenir, l'utilisation de cet arsenal contre la nation arabe ne soit plus seulement une hypothèse d'école.

Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au moment même où nous débattons, la guerre fait rage sans répit en Palestine. C'est une guerre lancée par une puissante machine de guerre contre une population civile tout entière. C'est une guerre qui inflige un carnage horrible, exacerbant l'occupation, et aggravant les souffrances.

Le Bangladesh est gravement préoccupé. Comme l'est sans conteste le reste du monde. Nous sommes préoccupés par le fait que les résolutions du Conseil de sécurité sont inconnues, et même défiées. C'est vers ce Conseil que le peuple visé par objet de cette agression se tourne pour sa protection. Si le Conseil venait à lui manquer lorsque ces appels sont lancés, cela nuira sûrement à la confiance qu'on a dans le système. Cela ne profiterait à personne.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que les effusions de sang continues pourraient contribuer à enflammer les passions, dans la région et ailleurs. Cela pourrait faire glisser vers une crise dont les principaux protagonistes perdraient le contrôle. La stabilité dans des sociétés très éloignées pourrait aussi être menacée. Nous sommes préoccupés par tout cela, et plus encore. Nous sommes profondément peinés par le fait que les institutions de l'ONU dans lesquelles nos peuples placent de grands espoirs sont incapables de trancher le noeud gordien de cette impasse inextricable.

Nous sommes d'autant plus attristés que, plus que jamais, il existe un large accord sur la vision d'une solution ultime. Elle comprend la création de deux États séparés pour les Israéliens et les Palestiniens. Et cependant, un consensus sur cette vision n'a pas fait avancer la cause de la paix. L'invasion récente de Ramallah et d'autres villes par Israël menace de détruire tous les progrès réalisés. C'est dans cet esprit que le Premier Ministre du Bangladesh, Begum Khaleda Zia, a appelé à un retrait immédiat des forces israéliennes de Ramallah et des autres territoires occupés.

Le moment est certainement venu de dépasser les simples platitudes, et de mettre en place des mécanismes efficaces pour appliquer les décisions internationales. Je me réfère aux résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité. Le concept d'une force internationale dans ce but mérite une considération sérieuse. Le plan Tenet et les recommandations Mitchell doivent être observés. C'est la seule voie vers une paix durable. Le Conseil et le « quatuor » devraient intensifier les efforts vers cet objectif. Comme l'a déclaré l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, nous pensons qu'une mission spéciale du Conseil de sécurité en Israël et en Palestine pourrait contribuer fortement à stabiliser la situation. Peut-être que nous pourrions considérer une visite du Secrétaire général dans la région, dans le cadre d'un mandat du Conseil. Nous avons atteint un stade auquel nous ne pouvons nous permettre le luxe de rejeter aucune initiative.

Nous sommes navrés de voir piétiner les règles du droit humanitaire, dans la région dont proviennent les trois grands modèles de conduite humaine – l'islam, le christianisme et le judaïsme. Ce qui se produit là-bas aujourd'hui est contraire à toutes les valeurs acceptables. Cela milite contre tout ce que défend la Charte des Nations Unies et ses principes. On ne peut – et on ne doit pas – permettre à cela de continuer. Le monde peut et doit intervenir à présent.

Dans la langue que je parle ici – l'anglais – l'expression « nouvelle Jérusalem » a toujours impliqué une renaissance de l'espoir. Ne pourrions-nous pas le maintenir ainsi?

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Widodo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous présenter mes félicitations ainsi que celles de ma délégation, pour votre accession à la présidence, à un moment où le Conseil examine une question d'importance cruciale pour nous tous. Vos compétences de diplomate éprouvées nous assurent que nos délibérations auront un résultat positif.

Je voudrais aussi présenter à votre prédécesseur, S.E. l'Ambassadeur de Norvège, Ole Peter Kolby, notre profonde gratitude pour la façon exemplaire dont il a guidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Cette séance a été convoquée pour traiter d'une situation qui a débouché sur un état intolérable de guerre dans le territoire palestinien occupé. Ces événements nouveaux ne peuvent manquer d'avoir des conséquences graves pour la région en particulier, ainsi que des répercussions pour le monde entier.

Hier, le Gouvernement indonésien a présenté une déclaration condamnant fermement l'agression militaire israélienne contre la Palestine et contre la personne du Président Arafat. Sans conteste, ces mesures injustifiables constituent une menace grave sur la sécurité et la sûreté du Président Arafat et sur l'avenir de tout le processus de paix au Moyen-Orient. De plus, l'Indonésie considère inadmissible le fait que la puissance occupante justifie son action militaire en prétextant de la question du terrorisme pour saper la cause palestinienne légitime.

En réaction à cette situation, le Conseil a adopté la résolution 1397 (2002), qui a correctement traité du coeur même du problème, c'est à dire l'établissement de la paix et la reconnaissance du droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination, par une vision d'une région où deux États, Israël et la Palestine, vivront côte à côte au sein de frontières sûres et reconnues. Cette résolution a été renforcée par l'adoption de la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité. Malheureusement, ces résolutions restent lettre morte. Ma délégation estime donc fermement que le Conseil de sécurité doit prendre des mesures nécessaires et immédiates afin de mettre en place un mécanisme clair garantissant leur pleine application.

La paix est certes une tâche pénible et ardue, vu le cours qu'ont pris les événements tragiques récents et une option militaire qui ne peut jamais mener à une paix durable. C'est pourquoi mon Gouvernement réaffirme son soutien pour tous les efforts diplomatiques permettant la reprise du dialogue politique et la relance du processus de paix entre les parties concernées. À cet égard, nous affirmons notre plein appui au message de paix émanant du XIVe Sommet de la Ligue arabe, qui s'est tenu à Beyrouth. Il faut réitérer qu'une paix durable exige la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe de la terre contre la paix. C'est là la seule voie viable permettant de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires occupés.

Vu l'évolution critique de la situation sur le terrain et des délibérations en cours au Conseil, la région du Moyen-Orient dans son ensemble fait face à une épreuve difficile : ou bien elle avance vers la fin de la violence et l'amorce du processus de paix, ou alors elle tombe encore plus loin dans le gouffre de la violence. L'option actuelle la plus urgente est donc que le Conseil de sécurité prenne toutes les mesures possibles, notamment en créant un mandat pour le déploiement urgent d'une force internationale de sécurité dans les territoires palestiniens occupés, afin que ce conflit prenne fin rapidement.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer le besoin impératif de traiter simultanément des dimensions politiques et sécuritaires afin d'obtenir une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Medrek (Maroc) (*parle en arabe*) : J'aimerais vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je voudrais aussi féliciter votre prédécesseur, le représentant de la Norvège, des efforts qu'il a déployés au mois de mars.

Le Conseil de sécurité tient à nouveau une réunion quatre jours après l'adoption de la résolution 1402 (2002). En ces quatre jours, la situation dans les territoires palestiniens occupés s'est détériorée et est devenue plus tragique. Israël a eu recours aux assassinats collectifs de Palestiniens, en les encerclant ainsi que leurs familles. Les Palestiniens se sont vu obligés d'enterrer leurs morts dans les cours des hôpitaux. La situation est devenue telle que nul être humain, quelle que soit son appartenance, ne peut l'accepter. Elle a atteint un degré de danger qui menace la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité doit enfin s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. Il doit exiger de Sharon qu'il mette un terme aux assassinats, ainsi qu'un recours à la force et à la politique de vengeance de son gouvernement, ce qui ne peut mener qu'à davantage de souffrances pour tous les peuples de la région, à commencer par le peuple israélien lui-même.

La situation actuelle met à l'épreuve la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, et du Conseil de sécurité en particulier. Est-il raisonnable qu'une résolution adoptée avec l'assentiment de tous les membres permanents du Conseil de sécurité reste lettre morte? Israël refuse d'appliquer la résolution ou de s'y conformer. Est-il raisonnable que le droit humanitaire international, en particulier la quatrième Convention de Genève, soit bafoué par les forces d'occupations israéliennes? Comment pouvons-nous méconnaître – ou accepter – la politique de punition collective que pratique Israël à outrance à l'encontre du peuple palestinien sans défense? Une pratique de ce type est inacceptable, et les dizaines de milliers de personnes qui manifestent quotidiennement à travers le monde expriment ce sentiment.

Hier, S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité de Jérusalem de l'Organisation de la Conférence islamique, a lancé un appel à la communauté internationale, l'invitant à intervenir rapidement pour mettre fin à la dégradation de la situation. La meilleure façon d'aboutir à ce résultat est de dépêcher une force d'interposition pour séparer une armée qui dispose d'un équipement militaire des plus perfectionnés des habitants palestiniens, qui n'ont d'autres armes que leur détermination à poursuivre leur lutte contre l'occupation. Une présence internationale de ce type est devenue une nécessité urgente afin de mettre un terme à la politique d'assassinats et de rompre la spirale pernicieuse de la violence et de la contre-violence.

De nombreuses voix se sont élevées à travers le monde pour demander l'intervention d'une tierce partie

pour assurer une interposition entre les forces israéliennes et le peuple palestinien afin de sortir de l'impasse actuelle. Je suis intervenu récemment devant le Conseil au nom du Groupe des État s arabes afin de condamner le terrorisme, quelle qu'en soit la genèse. Aujourd'hui encore je réaffirme cette position, car elle n'est pas dictée par la situation actuelle. Elle découle de la civilisation arabe et des préceptes de tolérance de l'Islam, religion qui rejette la violence et donne la place d'honneur à la logique du dialogue, de négociation et de la coexistence entre humains.

Priver un peuple de ses besoins élémentaires quotidiens et priver ses enfants de la possibilité d'aller à l'école et de recevoir des soins de santé primaires, et fouler aux pieds sa dignité ne peut mener les jeunes qu'à tout sacrifier, y compris leur vie.

Nous ne devrions pas être surpris de ce que Yasser Arafat – Président de l'Autorité palestinienne, symbole de l'identité nationale palestinienne qu'Israël tente par tous les moyens d'isoler de son peuple et du monde extérieur en lui coupant notamment l'électricité, les vivres et l'accès aux soins médicaux – soit prêt à se sacrifier pour protéger sa dignité et celle du peuple palestinien. La situation actuelle, qui est extrêmement dangereuse pour nous tous, est humiliante pour toutes les nations et tous les peuples qui se sont engagés conformément à la Charte des Nations Unies à préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le monde ne peut se contenter de regarder passivement Israël mener une politique qui vise à museler le peuple palestinien tout entier et à le priver de ses droits légitimes. Le monde entier ne saurait rester inactif face aux pratiques israéliennes, à savoir le meurtre d'innocents et les arrestations par centaines.

La réunion du Conseil d'aujourd'hui revêt une importance extrême, voire historique. Au vu des aspirations de tous les peuples de la région, et notamment du peuple palestinien qui souffre quotidiennement de l'occupation et de son cortège de tourments, le Royaume du Maroc demande au Conseil de sécurité, organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'adopter les mesures concrètes nécessaires pour mettre fin à la politique arbitraire et irresponsable du Gouvernement israélien dans les territoires palestiniens. Israël doit retirer ses forces immédiatement, doit lever le siège imposé au Président Arafat et entamer un dialogue entre lui et le Premier Ministre israélien Ariel Sharon pour mettre fin à la violence et reprendre les négociations afin d'aboutir à un règlement juste, durable et complet de la situation au Moyen-Orient conformément au droit international.

Le Maroc reste prêt à participer à tout effort ou toute initiative visant à faire sortir la région de l'impasse actuelle. Le but serait de donner l'espoir aux peuples de la région que leurs droits légitimes, la sécurité, la paix et la compréhension peuvent être garantis.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq que j'invite à s'asseoir à la table du Conseil de sécurité et à faire sa déclaration.

M. Al-Kadhe (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens, encore une fois, à vous remercier d'avoir si rapidement convoqué cette séance d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner la situation qui s'aggrave dans les territoires palestiniens occupés, dont Jérusalem.

Le 30 mars 2002, le Conseil a adopté la résolution 1402 (2002). Bien que la résolution fût faible et sans commune mesure avec les crimes de guerre et les autres crimes inhumains commis contre le peuple palestinien par l'entité sioniste, le représentant de l'entité en question a critiqué la résolution et l'a rejetée publiquement dès qu'elle a été adoptée par le Conseil de sécurité. Plus tard, le même jour, les forces sionistes d'occupation ont lancé une offensive de grande ampleur qui se poursuit toujours contre le peuple palestinien et sa direction. Elles ont également arrêté un grand nombre de dirigeants palestiniens et d'autres Palestiniens. Elles ont lancé des attaques contre les lieux saints chrétiens et musulmans.

La position théorique du représentant de l'entité sioniste à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité et les pratiques sanglantes et agressions de son gouvernement traduisent les faits suivants : le manque de respect pour les résolutions du Conseil de sécurité par l'entité sioniste; le non-engagement aux dispositions de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies; une méconnaissance et un mépris complets de tous les appels lancés par de nombreux États afin qu'il soit mis fin aux attaques; un mépris total des

engagements et des accords internationaux et un désengagement envers tout comportement civilisé et moral; une manifestation de son véritable visage d'entité terroriste et raciste.

L'entité sioniste et les États-Unis d'Amérique s'efforcent de justifier les actions criminelles de l'entité sioniste en arguant de son droit à la légitime défense. Cette justification mal informée n'a aucun fondement juridique et va à l'encontre des interprétations de la Cour internationale de justice s'agissant des conditions permettant le recours à un tel droit par les États, individuellement ou collectivement. Par cette tentative, ils tentent de transformer ce principe juridique en un moyen politique de justifier leurs attaques qui sont exactement les actes commis chaque jour cyniquement et devant le monde entier par l'entité sioniste. Elle continue de tuer, de massacrer et d'affamer le peuple palestinien sous prétexte de légitime défense. Il en résulte que cette entité détruit les principes juridiques fondamentaux contenus dans la Charte des Nations Unies ainsi que d'autres principes établis du droit international.

Certains pays occidentaux, le principal étant les États-Unis d'Amérique, préconisent depuis trois ans l'idée d'une intervention humanitaire afin de justifier leurs actions militaires dans un certain nombre de régions du monde, avec ou sans l'approbation du Conseil de sécurité. Ils justifient de telles actions en affirmant qu'ils agissent pour protéger les droits de l'homme et les règles fondamentales du droit international humanitaire.

Aujourd'hui, l'entité sioniste viole tous les instruments de droit international humanitaire et écrase avec ses chars la quatrième Convention de Genève de 1949 et ses deux Protocoles additionnels de 1977. Cette entité a assassiné des centaines de civils, a exécuté nombre d'autres personnes de sang-froid et a détenu des milliers de jeunes Palestiniens, et nous ne connaissons toujours pas le sort d'un grand nombre d'entre eux. Elle a imposé un siège aux civils palestiniens pour les affamer et pour déclencher une guerre. Elle a aussi détruit totalement l'infrastructure de l'Autorité palestinienne. Elle a persévéré dans son insouciance, et la communauté internationale ne lui a opposé qu'un silence complet. Elle a été jusqu'à détruire des hôpitaux et des lieux de culte, aussi bien musulmans que chrétiens, au point où les Palestiniens ne peuvent même pas enterrer leurs martyrs.

La question qui se pose maintenant est la suivante : pourquoi ces pays ne sont-ils pas intervenus pour protéger les règles fondamentales des droits de l'homme et du droit international qui ont été continuellement violées en Palestine? N'est-ce pas là une preuve catégorique de la politique de deux poids, deux mesures pratiquée par ces États – la même politique qui est pratiquée par le Conseil de sécurité?

L'entité sioniste est un régime égoïste et raciste qui ne s'intéresse pas à la paix mondiale. Elle cherche à détruire ce que la civilisation humaine a édifié à tous les niveaux – juridique, économique et social. Elle a la responsabilité historique d'avoir semé les graines du terrorisme au Moyen-Orient depuis le début du siècle dernier. Elle continue jusqu'à aujourd'hui à pratiquer une politique de terreur sous toutes ses formes.

Le Conseil de sécurité a une occasion historique de prouver qu'il peut obliger l'entité sioniste à faire preuve de respect à l'égard de la Charte. Le Conseil est donc appelé aujourd'hui à assumer sa responsabilité vis-à-vis de cette entité dans le but de mettre en oeuvre les résolutions de la légitimité internationale, de mettre fin à l'agression sioniste qui s'intensifie et de lever immédiatement et sans condition le siège imposé au peuple palestinien et à son Président Yasser Arafat, qui poursuit sa lutte.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Iraq des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ould Deddach (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Au nom de ma délégation, je tiens tout d'abord à vous adresser, Monsieur le Président, nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et à vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique. Nous remercions également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ole Peter Kolby de la Norvège, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Il y a quelques jours, le Conseil s'est penché sur la situation grave qui découle de la réoccupation des territoires de l'Autorité palestinienne par les forces palestiniennes, de leurs pratiques barbares et du siège imposé au héros de la résistance, le Président Yasser

Arafat. Le Conseil a pu adopter la résolution 1402 (2002), dans laquelle il demande le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires relevant de l'Autorité palestinienne, conformément aux accords signés par les parties israélienne et palestinienne. Il a également demandé à Israël de lever le siège dont le Président Yasser Arafat fait l'objet et de retourner à la table des négociations. Le Conseil assumait ainsi sa responsabilité de jouer pleinement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Maintenant plus que jamais, il doit assumer sa responsabilité et s'acquitter de son devoir conformément au mandat qui lui est confié dans la Charte.

Le siège étouffant que subit le peuple palestinien dans les territoires occupés expose des femmes, des enfants et des vieillards innocents à une catastrophe humanitaire tragique qui devrait être rejetée et combattue par tous les moyens possibles. Mon pays exige un retrait complet et immédiat des forces israéliennes, un retour au cadre de Madrid et la mise en oeuvre sans condition de toutes les résolutions de la légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Je voudrais aussi réaffirmer que la présence d'observateurs internationaux est nécessaire pour protéger le peuple palestinien non armé. Le Gouvernement et le peuple mauritaniens tiennent à exprimer leur solidarité totale avec le peuple frère héroïque de la Palestine, qui lutte pour faire respecter ses droits légitimes inaliénables, et avec l'Autorité palestinienne dirigée par le Président Arafat – que Dieu le protège.

On a demandé à plusieurs reprises au Président Arafat de prendre d'autres mesures à un moment où il est assiégé sans eau ni électricité; cela traduit un mépris total pour les sentiments arabes et islamiques. Cette situation qui se détériore gravement et qui menace la paix et la sécurité dans la région tout entière exige que le Conseil de sécurité prenne des mesures immédiates pour mettre en oeuvre ses résolutions, en particulier la résolution 1402 (2002), que le Conseil a adoptée samedi dernier.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Mauritanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gopinathan (Inde) (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur Kamalesh Sharma, Représentant permanent, aurait vivement souhaité faire la déclaration que nous avions préparée, au titre de ce point, le 29 mars. Il était indisposé ce soir-là et comme il est aujourd'hui absent de New York, il m'a autorisé à prononcer la déclaration en son nom.

Je voudrais commencer en exprimant la profonde satisfaction de notre délégation de vous voir, Monsieur le Président, présider les délibérations du Conseil de sécurité durant ce mois. Nous vous souhaitons plein succès dans votre tâche et nous vous assurons de la pleine coopération de notre délégation. Nous voudrions également remercier la délégation de la Norvège pour la façon efficace avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil au mois de mars.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite au Conseil aujourd'hui par l'Ambassadeur Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés. Il était déjà intervenu dans le débat du Conseil sur ce point au cours de la séance d'urgence convoquée le 29 mars. Notre déclaration d'aujourd'hui cherche simplement à fournir des éléments supplémentaires sur notre position face à la crise du Moyen-Orient.

Jaswant Singh, Ministre des affaires extérieures de l'Inde, a parlé au Président Arafat et au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, Shimon Peres, au cours des deux derniers jours. Exprimant la profonde consternation de l'Inde face aux derniers événements, il leur a demandé d'appliquer la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité, qui demande aux deux parties d'oeuvrer à un cessez-le-feu effectif et au retrait, à la cessation immédiate de tous les actes de violence et à une pleine coopération avec M. Zinni, l'Envoyé spécial américain.

Le Ministre Jaswant Singh a indiqué au Vice-Premier Ministre Peres qu'avec l'isolement du Président Arafat et son emprisonnement virtuel, Israël aggravait les problèmes au lieu de les atténuer, rendant la tâche d'assurer la paix beaucoup plus difficile. Le Ministre a fait savoir au Président Arafat que l'Inde le considérait comme le symbole de la nation palestinienne et se préoccupait de sa sécurité et de son bien-être. La situation avait besoin d'être maîtrisée et

contrôlée. Un grand nombre de civils innocents des deux côtés ont déjà été tués, et cela devait s'arrêter. La situation était extrêmement troublante et il n'était pas acceptable d'arriver à une telle impasse. L'Inde se tenait aux côtés du peuple palestinien en ces heures difficiles. Le Ministre des affaires extérieures a indiqué au Président Arafat et au Vice-Premier Ministre Peres que l'Inde était disposée à tout faire pour ramener la paix en Asie occidentale.

L'Envoyé spécial du Président Arafat, Hani al-Hassan, a appelé le Premier Ministre Atal Behari Vajpayee ce matin à New-Delhi. Le Président Arafat a exprimé sa gratitude pour le soutien constant que l'Inde lui apportait, ainsi qu'à la cause palestinienne et au peuple palestinien. Le Premier Ministre Vajpayee a exprimé sa préoccupation sur la santé et le bien-être du Président Arafat et souligné que l'Inde est vivement troublée par la présente situation et se tient prête à tout faire pour agir en faveur de la paix dans la région.

Pour terminer, je voudrais citer des extraits de la déclaration de Jaswant Singh à Shanghai le 1er avril, au cours de sa récente visite en Chine. Évoquant la situation au Moyen-Orient, le Ministre des affaires extérieures a dit :

> « Le Président Arafat est le chef du peuple palestinien. Soumettre le Président Arafat à ce traitement, c'est priver les Palestiniens de leur sentiment d'avoir une patrie. Cela doit s'arrêter. Ce qui doit également s'arrêter, ce sont les actes terroristes. La violence qui engendre la violence n'est pas une réponse. La résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité des Nations Unies demande à Israël et à la Palestine de maintenir la paix. Cela est impératif. Tous les autres accords à cet égard, le plan Tenet, le rapport Mitchell, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies et le principe "terre contre paix" peuvent réactiver le processus de paix. Ce n'est pas simplement une préoccupation pour le Moyen-Orient, mais une préoccupation mondiale beaucoup plus large. »

À cela, je voudrais ajouter la mise en oeuvre immédiate et effective de la résolution 1402 (2002), adoptée par le Conseil dans les premières heures du 30 mars. Nous demandons au Conseil de sécurité de travailler avec les parties concernées pour mettre fin à la violence et d'oeuvrer à la reprise immédiate du dialogue et des négociations, en vue d'instaurer une paix durable et la sécurité pour tous dans la région.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Niehaus (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer ma déclaration en vous félicitant de votre accession à la présidence du Conseil en ce moment important pour la paix et la sécurité internationales.

J'ai l'honneur d'intervenir au Conseil au nom des 19 États membres du Groupe de Rio, en ma qualité de Secrétaire *pro tempore*.

Les États membres du Groupe de Rio notent avec une vive préoccupation les récents événements survenus au Moyen-Orient. À cet égard, le Groupe que je représente, fermement convaincu que la paix entre les peuples palestinien et israélien ne peut se faire que par un règlement pacifique des différends, tel que consacré dans le droit international, a déclaré, d'abord, qu'il salue l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 1397 2002) et 1402 (2002) dans lesquelles, rappelant ses précédentes résolutions pertinentes, le Conseil réaffirme sa vision du Moyen-Orient en tant que région où deux États, Israël et la Palestine, vivront côte à côte dans des frontières sûres et reconnues.

Deuxièmement, le Groupe de Rio a exprimé sa satisfaction à la suite de l'initiative de paix de Son Altesse royale le Prince héritier Abdallah ben Abdelaziz, initiative qui crée de nouveaux espoirs de paix et illustre l'utilité de normaliser les relations entre tous les pays de la région.

Troisièmement, il lance un vigoureux appel à tous les États concernés par le processus de paix durable au Moyen-Orient à tout faire sur le plan politique pour mettre en oeuvre la proposition du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, il appelle les parties au conflit à cesser immédiatement tous les actes de violence et de harcèlement, quelle que soit leur origine, y compris les actes terroristes et toute forme de provocation, d'incitation à la violence et à la destruction.

Dans les circonstances actuelles, il est indispensable que les parties au conflit respectent

immédiatement et inconditionnellement les dernières résolutions du Conseil, qu'elles prennent les premières mesures pour arrêter la spirale de la violence et de la destruction, qu'elles agissent concrètement pour rétablir la confiance et qu'elles coopèrent pleinement avec les efforts du Secrétaire général et des quatre envoyés spéciaux, chargés de réactiver le processus de paix.

Comme le Secrétaire général l'a dit avec sagesse, il est indispensable aujourd'hui que les parties renoncent à la logique de guerre et de destruction et adhèrent à la logique de paix et de progrès.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Costa Rica des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant d'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hassan (Oman) (*parle en arabe*) : Le Représentant permanent d'Oman devait intervenir mais malheureusement, il a dû quitter la salle, il y a quelques minutes, et il reviendra d'ici peu.

Je voudrais d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil au cours de ce mois. Nous avons pleine confiance dans vos talents de diplomate et dans les positions adoptées par votre pays, un pays ami, la Fédération de Russie, ce qui permettra au Conseil de réaliser ses objectifs, et principalement le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je ne saurais manquer de saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Norvège, M. Peter Kolby, et les membres de sa délégation pour la manière exemplaire dont ils ont conduit les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Ma délégation vous remercie également, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres du Conseil, d'avoir répondu à la demande du Groupe arabe en convoquant cette séance d'urgence afin d'examiner la situation dans les territoires arabes occupés, et en particulier en Palestine. Nous voulons croire que cette séance aboutira à des résultats concrets en permettant d'adopter des résolutions qu'il sera possible d'appliquer.

Il va sans dire que la tenue de cette séance n'est pas le fruit du hasard, mais répond à la situation extrêmement dangereuse qui règne dans les territoires arabes occupés, ainsi qu'au refus d'Israël de répondre aux demandes qui lui ont été faites dans les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité : déclarer un cessez-le-feu, se retirer des territoires occupés et lever le siège imposé actuellement au Président Arafat. Comme on le sait – ce n'est un mystère pour personne – ce n'est pas la première fois, ni même la seconde ou la troisième que le peuple palestinien a recours au Conseil de sécurité pour en appeler à la conscience de la communauté internationale, incarnée par ce Conseil, afin d'être protégée des pratiques inhumaines d'Israël. L'incapacité du Conseil de répondre à cette requête par le passé a nécessité la tenue aujourd'hui de cette nouvelle séance. Le Conseil de sécurité est responsable au titre de la Charte d'endiguer la situation actuelle, qui a conduit à des meurtres organisés, au blocus de villes et de villages et à la situation de terreur et de siège dans laquelle vit tout un peuple.

Ce Conseil a adopté récemment deux résolutions importantes, les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002), dans lesquelles il a demandé aux deux parties intéressées de renoncer à la violence et de revenir à la table de négociations.

Toutefois, comme à l'accoutumée, Israël a tourné le dos à ces résolutions. Bien plus, dès l'adoption de la résolution 1402 (2002), Israël a encore étendu son occupation des territoires palestiniens et a déployé de nouvelles forces dans d'autres régions de la Cisjordanie, comme Bethléem, Qalqiliya, Tulkarem, Naplouse, Djénine, ainsi que d'autres zones palestiniennes, qui sont devenues de véritables champs de bataille et des théâtres d'affrontement entre les forces israéliennes et un peuple non armé et assiégé qu'Israël essaie de liquider par tous les moyens. Voilà donc la réponse d'Israël aux résolutions adoptées par ce Conseil. Que fait donc le Conseil face à une situation de ce genre, face à un État qui ne respecte pas les résolutions de ce Conseil, qui n'en fait aucun cas et qui leur tourne même carrément le dos?

Nous lançons de nouveau un appel au Conseil de sécurité pour qu'il assume pleinement ses responsabilités et se penche de façon sérieuse et responsable sur cette situation qui fait peser de graves dangers sur la paix et la sécurité internationales. Il doit montrer une volonté sincère de faire appliquer ces résolutions aussi rigoureusement qu'il l'a fait pour d'autres situations ayant donné lieu à l'adoption de

résolutions du Conseil, à l'établissement de mécanismes de suivi et de contrôle et à la mise en place de comités. Nous demandons également au Conseil de faire droit à la requête du vaillant peuple palestinien, qui tient bravement tête à l'occupation malgré les exactions de toutes sortes dont il est l'objet et le siège en règle auquel il est soumis, ainsi que les châtiments collectifs et les tentatives de liquidation physique. Pour cela, il doit veiller à la mise en oeuvre effective des résolutions passées du Conseil de sécurité contre Israël et envisager des mesures concrètes à adopter pour assurer une protection effective au peuple palestinien contre les exactions des autorités israéliennes.

La crédibilité du Conseil est mise à rude épreuve, aujourd'hui plus encore que par le passé. Il faut appliquer à Israël les mêmes mesures que celles appliquées à d'autres parties, faute de quoi, il est permis de parler de deux poids deux mesures; c'est même devenu la marque de ce Conseil et cela entame gravement sa crédibilité.

Le Conseil de sécurité doit être pénétré de cette vérité : le peuple palestinien est un peuple occupé, la terre palestinienne est une terre occupée. Le peuple palestinien, qui ploie sous le joug de l'occupation, doit être protégé – par les instruments internationaux en vigueur, y compris la Convention de Genève de 1949 et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ces résolutions et ces conventions internationales existent, mais quel en est le résultat concret aujourd'hui? Où en est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à vivre en paix? Nous lançons un appel à ce Conseil, et en particulier à ses membres permanents, afin qu'ils assument les responsabilités qui leur incombent et qu'ils lancent un message unifié à Israël, qui doit comprendre qu'il n'est pas au-dessus du droit ou de la légitimité internationale. Israël doit retirer ses forces de toutes les villes et de tous les villages palestiniens. Il doit mettre fin immédiatement au siège du quartier général de l'Autorité palestinienne et de M. Arafat, qui reste le symbole et la référence suprême du peuple palestinien et de sa lutte héroïque. C'est le seul moyen d'exécuter les résolutions de la légitimité internationale.

Mon pays va parler ici en vertu des relations d'amitié et de franchise qui nous unissent aux États-Unis; je voudrais dire que nous sommes très préoccupés de la position des États-Unis, qui ne condamnent pas Israël avec la même sévérité qu'ils condamnent les actions palestiniennes. Ainsi, les responsables des États-Unis continuent de demander à M. Arafat de faire davantage d'efforts afin de condamner les actes de violence et de terreur, alors que sa liberté de circulation est gravement entravée par le dispositif militaire israélien et par la barbarie israélienne. Comment serait-il possible pour une autorité ou un commandement militaire de mettre fin de cette manière à ce genre d'actes, surtout quand ils sont provoqués par le désespoir que ressentent les Palestiniens face à l'injustice de l'occupation israélienne? Nous demandons à la communauté internationale, au Conseil de sécurité, et en particulier aux États-Unis d'Amérique, qui ont beaucoup d'influence sur Israël, de peser de toute leur influence, dans l'intérêt des peuples palestinien et israélien, pour faire comprendre clairement, publiquement et en toute impartialité quelles sont les réalités sur le terrain. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de poursuivre dans la voie de la paix, qui demeure la seule voie viable de règlement du problème que connaît la région. Il faut mettre en oeuvre des solutions politiques dans le contexte du respect de la légalité internationale et des processus de paix actuels, en particulier de l'initiative de paix qui été annoncée tout récemment au Sommet arabe de Beyrouth.

En conclusion, ma délégation, ainsi que celles des États épris de paix, espère que le Conseil de sécurité pourra mettre fin à une vision politique étriquée des choses et être à la hauteur de sa responsabilité de protéger la paix et la sécurité internationales. Les efforts du Conseil doivent porter sur la protection de la sûreté et de la sécurité des peuples occupés et soumis à un comportement arbitraire.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant d'Oman des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Nous vous souhaitons un plein succès dans vos travaux. Nous voudrions aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la Norvège, qui a dirigé les travaux du Conseil avec une grande sagesse.

La situation dans les territoires palestiniens continue de se détériorer de jour en jour. Israël a intensifié son agression contre le peuple palestinien et envahi la plus grande partie des territoires de l'Autorité palestinienne afin de détruire leur infrastructure, qui avait coûté extrêmement cher à mettre sur pied. . En outre, les bombardements arbitraires et le recours excessif à la force contre un peuple sans défense dont la seule arme est sa détermination de mettre fin à l'occupation israélienne font de plus en plus de victimes parmi les jeunes, les femmes, les enfants et les personnes âgées. Israël continue d'assiéger les villes palestiniennes et d'en affamer et tuer les habitants sans autre forme de procès. Cette politique d'agression vise également le quartier général de Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne et symbole vivant du peuple palestinien. Personne ne sait comment mettre fin à ces actes terroristes perpétrés par Israël, la puissance occupante.

Les forces israéliennes ont empêché les blessés d'arriver dans les hôpitaux et ont tiré des coups de feu contre des ambulances, les empêchant d'atteindre leur destination, en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui constitue la base du droit humanitaire international. Au premier alinéa de l'article 3, la Convention prévoit ce qui suit :

> « Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention ou pour toute autre cause, seront en toutes circonstances traitées avec humanité.»

Pire encore, Israël empêche les habitants d'enterrer leurs morts, dont certains étaient morts en martyrs plusieurs jours auparavant. Ceci est contraire aux préceptes islamiques et constitue une violation flagrante de toutes les lois et normes humanitaires internationales.

Les forces d'occupation israéliennes ont commis des actes que l'on ne peut décrire que comme des crimes de guerre du XXIe siècle. Au Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont cherché à faire de ce siècle une ère de paix, de sécurité et de calme. Toutefois, le Gouvernement israélien actuel a réduit tous ces rêves à néant et fait du langage de la violence et du terrorisme d'État une politique organisée et le comportement quotidien de l'État d'Israël, force d'occupation.

Le Premier Ministre israélien n'a pas pu trouver dans son vocabulaire béhavioriste le moyen de coopérer avec l'initiative de paix arabe adoptée au Sommet de Beyrouth. Dans son répertoire, il n'a rien d'autre que le terrorisme d'État dont il se sert pour mettre un terme au processus de paix. Les pratiques israéliennes contre le Président Arafat, symbole de la lutte palestinienne et Président élu du peuple palestinien, sont extrêmement dangereuses. Le terrorisme d'État pratiqué par Israël ne peut qu'amener la destruction sur toute la région. C'est ce que le Gouvernement israélien tente de faire. La communauté internationale doit mettre un terme à l'agression israélienne afin de détourner une catastrophe dont les répercussions pour la région et pour le monde entier seraient irréparables et incalculables.

En conclusion, nous demandons à Israël, puissance occupante dans les territoires occupés, de faire les choses suivantes. Premièrement, il doit respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et les principes du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme. Deuxièmement, il doit se retirer immédiatement et sans conditions de toutes les villes et de tous les villages palestiniens, y compris Ramallah, quartier général provisoire de l'Autorité palestinienne, et lever le siège imposé au Président de l'Autorité. Troisièmement, il doit lever le bouclage du peuple palestinien dans tous les territoires occupés, y compris les lieux saints et les lieux de culte islamiques et chrétiens. Quatrièmement, il doit appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002).

À cette fin, le Conseil devra prendre des mesures efficaces pour contraindre Israël à respecter ses résolutions qui sont restées lettre morte. Le Conseil doit réaffirmer que, si l'occupation israélienne des territoires palestiniens et autres ne cesse pas, la région ne pourra jamais jouir du calme ou de la paix. La paix et la sécurité internationales seront constamment menacées. Le Conseil de sécurité doit donc s'acquitter de ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies. Le Conseil est tenu d'utiliser tous les moyens possibles pour faire pression sur l'État agresseur, Israël, pour qu'il mette fin à son occupation des territoires arabes.

Nous demandons au Conseil de sécurité de dépêcher immédiatement des observateurs internationaux qui garantiront la protection des civils palestiniens. L'histoire ne reconnaîtra pas le rôle que doit jouer le Conseil si ce dernier ne s'acquitte pas de ses responsabilités. En outre, il est inacceptable que le Conseil reste paralysé pendant que la paix et la sécurité internationales sont menacées, car le Conseil a le devoir de préserver la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de Bahreïn des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous adresser nos félicitations ainsi qu'à votre pays, qui est ami du mien, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous saluons dans ce contexte l'oeuvre accomplie par l'Ambassadeur Olé Peter Kolby de la Norvège et sa délégation lors de sa présidence du Conseil, le mois dernier.

C'est la deuxième réunion que le Conseil de sécurité tient en moins de cinq jours pour examiner la situation critique, qui se détériore chaque jour, dans les divers territoires palestiniens. Ces territoires voient une escalade dangereuse de la situation car Israël, la puissance occupante, continue de massacrer et de commettre des crimes de guerre et un génocide contre le peuple palestinien sans défense. Cela se produit au vu et au su du monde entier qui suit sur les écrans de télévision l'emploi excessif de la force, des assassinats systématiques de citoyens innocents, de l'isolement des villes et des villages palestiniens par les chars et les véhicules militaires, de l'occupation du siège de l'Autorité palestinienne – quartier général du Président Yasser Arafat, qui est enfermé dans une seule pièce; et des coupures d'eau et d'électricité – mesure immorale, inhumaine et sans précédent.

Je serais heureux si nous pouvions avoir ici une liste de toutes les violations des droits de l'homme commises par Israël. Le monde a assisté à l'agression perpétrée contre des lieux saints, des mosquées et des églises, ainsi qu'à des attaques contre les ambulances qui ont essuyé des tirs alors même qu'elles transportaient des blessés. En outre, Israël n'a pas permis d'enterrer des morts. L'hôpital de Ramallah s'est vu obligé d'enterrer les morts dans sa cour dans une fosse commune; de cela, les écrans de télévision du monde entier ont également témoigné.

Les yeux du monde entier se tournent à présent vers le Conseil pour qu'il agisse et de voir si ses résolutions seront mises en oeuvre, étant donné l'agression qui est perpétrée en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des conventions humanitaires internationales et de la quatrième Convention de Genève.

Puisque Israël continue de faire fi de la volonté de la communauté internationale, il appartient au Conseil de sécurité d'agir immédiatement pour s'opposer à Israël, qui a dépassé toutes les limites par ses actes d'agression. Au moment où nous nous réunissons, Israël tente d'occuper la ville de Naplouse – élargissant ainsi cette agression – au mépris de toutes les résolutions internationales.

C'est avant tout pour le Conseil un devoir moral – qui découle de ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies – que d'arrêter la violence et l'emploi arbitraire de la force par les forces israéliennes d'occupation contre les civils palestiniens innocents et sans défense. C'est pour le Conseil un devoir moral que de fournir une protection d'urgence en dépêchant une force internationale qui surveillerait le retrait israélien exigé par la résolution 1402 (2002) du Conseil.

Nous avons vu le Conseil tenir de nombreuses réunions et adopter des résolutions et des déclarations présidentielles concernant la protection des civils. De nombreux États ont plaidé pour le respect des droits de l'homme et la protection des civils dans les zones de conflit et en ont fait une priorité de leur politique étrangère. Pourquoi ces États se taisent-ils à présent? Pourquoi n'entendons-nous pas à présent leur voix? Certains vont même jusqu'à justifier les actions d'Israël, qui équivalent à un génocide.

Nous sommes ici confrontés à un cas clair où les civils – notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées – subissent les pires traitements et la pire répression. Cela exige que le Conseil agisse conformément à la volonté exprimée par de nombreux États, à savoir que cette action rapide soit prise sous la forme d'une protection fournie aux civils en Palestine. Si le Conseil de sécurité n'agit pas rapidement et ne

s’acquitte pas de ses responsabilités, il renoncera en fait à respecter ses obligations en vertu de la Charte.

Le criminel de guerre Ariel Sharon a affiché son mépris pour la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité en déclarant la guerre aux Palestiniens et en tenant pour un ennemi le Président Yasser Arafat, qui est le Président légitime de l’Autorité palestinienne – cela bien malgré que le récent sommet arabe à Beyrouth ait montré par l’adoption de l’initiative du Prince héritier Abdallah Bin Abdul Aziz que les Arabes sont en faveur de la paix.

Israël a simplement déclaré que les Arabes ne voulaient pas la paix et a exigé la sécurité et la reconnaissance de son État. Mais ses intentions véritables – l’effusion de sang – ont été dévoilées. Israël a eu recours à une politique de répression et de tueries contre le peuple palestinien sans défense et a occupé à nouveau les villes palestiniennes et les a isolées en les déclarant zones militaires, dans une tentative claire d’embraser la région entière, ce qui aurait des répercussions, certes encore inconnues à ce jour, qui à coup sûr menaceraient la paix et la sécurité internationales.

La sécurité que recherche Israël par la violence ne sera jamais garantie tant que cet État poursuivra sa politique d’agression et d’expansion, en occupant des villes palestiniennes et en commettant des massacres et des assassinats quotidiens à l’encontre du peuple palestinien. La violence engendre la violence. Les justifications aberrantes présentées par Israël, affirmant que sa campagne vise à combattre le terrorisme ou constitue une défense légitime, sont inacceptables. C'est le peuple palestinien qui combat le terrorisme d’État, afin de mettre fin à l’occupation israélienne.

Qui de nous se plierait à l’occupation et au colonialisme sans offrir de résistance? L’histoire des peuples de tous les États présents ici abonde en exemples de lutte contre l’occupation et le colonialisme. Ce qui garantirait véritablement la sécurité d’Israël, c’est le retrait total des territoires palestiniens et arabes, du Golan syrien et du reste du territoire libanais, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, permettant au peuple palestinien de créer son État, avec pour capitale Al Qods. C’est alors, et alors seulement, que la paix règnera dans la région.

Du haut de cette tribune, nous invitons la communauté internationale, notamment les États-Unis d'Amérique, l’Union européenne et les États épris de paix, à adopter une position ferme pour amener le Gouvernement israélien à s’abstenir de poursuivre une politique d’affrontement, d’assassinats et de répression. Cette politique ne justifie pas l’inacceptable et ne signifie pas que ceux qui ont des droits doivent y renoncer.

Pour terminer, nous réaffirmons l’appui du Soudan au peuple palestinien, qui défend avec héroïsme ses droits légitimes – je le répète – à recouvrer ses terres et à reprendre sa place parmi les nations, face à l’injustice et à l’agression qui se poursuivent au mépris total de toutes les lois et des normes internationales, aussi bien que des religions révélées et de la morale humaine.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Soudan des paroles aimables qu’il m’a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer ma délégation à la déclaration faite par l’Ambassadeur Dumisani Kumalo, Représentant permanent de l’Afrique du Sud, au nom du Mouvement des non-alignés.

Au moment où nous nous réunissons ici aujourd'hui, la situation au Moyen-Orient se détériore rapidement. Déjà, depuis septembre 2001, plus de 1000 Palestiniens et 400 Israéliens sont morts, dont la majorité sont des civils. Le bilan des morts s’alourdit de jour en jour. Les rapports en provenance de la région brossent un tableau bien sombre.

Le mois dernier, le Conseil de sécurité s'est réuni en séance d’urgence et a adopté à l’unanimité la résolution 1397 (2002) du 12 mars, sans vote négatif. La résolution n’était nullement ambiguë en ce que demandait le Conseil aux parties, mais on n’a décelé aucun mouvement visible pour ce qui est de respecter cette résolution. Bien au contraire, ce qui est évident, c'est la destruction systématique de l’Autorité palestinienne et le confinement de son chef dans ses bureaux, où il est privé pratiquement de services. Cette situation ne peut qu’alimenter la colère, le ressentiment et, c’est le moins qu’on puisse dire, l’humiliation.

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1402 (2002) qui, entre autres choses, au paragraphe 1, « demande le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, y compris Ramallah ». La situation sur le terrain démontre le contraire : de nouvelles villes sont occupées, et l'on s'interroge sur le sort qui sera réservé aux territoires occupés.

Une analyse de la situation révèle ce qui suit : la destruction de l'Autorité palestinienne peut être interprétée comme la négation de tout semblant de droit des Palestiniens à leur propre État. Cette conclusion est corroborée par le fait qu'aucune déclaration dans ce sens n'a été faite par les autorités israéliennes pendant la campagne en cours. Le droit à l'autodétermination est prévu dans la Charte de l'Organisation. Aucun faux-fuyant ne peut attiédir la détermination d'un peuple qui cherche à se libérer et à établir son autonomie.

Mon gouvernement est extrêmement inquiet devant l'escalade de la violence et des incursions militaires dans les zones relevant de l'Autorité palestinienne. Ces incursions se sont accompagnées d'une destruction généralisée de biens durement gagnés, surtout dans les zones palestiniennes. Des châtiments collectifs sont infligés au peuple palestinien, en violation des principes de base de l'Organisation.

Dans nos précédentes interventions, nous avons eu l'occasion d'évoquer le recours excessif à la force de la part des autorités israéliennes. La situation est encore pire aujourd'hui. Il est inutile de souligner l'inégalité des forces entre les parties, pour employer un euphémisme. En lançant des appels aux parties, il est important de tenir compte de cette réalité.

Mon gouvernement lance un ferme appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures urgentes afin de mettre fin au carnage en cours dans la région. Les exigences sécuritaires doivent être contrebalancées par une assurance sans équivoque aux Palestiniens que la naissance d'un État, à la fois viable et respecté, n'est pas loin. La violence et les attaques ne résoudront pas la question palestinienne ni n'assureront la sécurité d'Israël.

Mon gouvernement pense que pour progresser sensiblement vers une solution à la crise, l'autorité et la sécurité du Président Arafat doivent être garanties. Le Conseil ne devrait laisser planer aucune ambiguïté sur cette question.

Mon gouvernement lance un appel aux deux parties pour qu'elles respectent les résolutions du Conseil de sécurité, mais plus encore au Gouvernement israélien qui a le dessus dans l'affrontement actuel. En dernière analyse, seules des négociations pacifiques permettront d'arriver à la solution si nécessaire de ce conflit historique. Il appartient donc aux deux parties de mobiliser d'urgence la volonté politique qui permettra un retour aux négociations. Il y a quelques semaines seulement, on croyait entrevoir l'espérance qu'une solution négociée était fondée. On se demande maintenant s'il y a toujours des raisons d'espérer.

Pour terminer, j'aimerais réitérer l'appui de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et aux efforts inlassables qu'il déploie pour obtenir un cessez-le-feu et un règlement pacifique du conflit. La situation exige du Conseil de sécurité des mesures urgentes, conformément au paragraphe 1 de l'Article 24 de la Charte et à ses autres chapitres pertinents. Le monde exige des mesures résolues, rien de moins. Il ne doit pas y avoir d'autres vies inutilement sacrifiées, surtout celles des civils. Nous lançons un appel au Conseil pour qu'il se serve de l'immense arsenal d'instruments dont il dispose afin de restaurer la paix dans la région. Nous pensons que les principaux protagonistes doivent avoir une liberté totale pour jouer un rôle dans la solution de ce conflit.

Il n'y a pas de temps à perdre. Nous espérons que le Conseil se montrera à la hauteur. Le plan de route des Palestiniens doit être établi pour leur donner de l'espoir et de la détermination.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Djibouti. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué très rapidement la présente séance, compte tenu du désastre et de l'embrasement qui font rage dans les territoires palestiniens. Depuis l'adoption de la résolution 1402 (2002) samedi dernier, la situation, au lieu de s'améliorer, est devenue impossible à maîtriser et a atteint un niveau inquiétant et dangereux.

L’indignation internationale, et les appels incessants à la modération, en faveur d’un cessez-le-feu et d’un retrait immédiat, n’ont pas été entendus. Israël a élargi sa guerre et a poursuivi son offensive militaire effrénée, visant uniquement l’infrastructure et les institutions de l’Autorité palestinienne. Comme l’a dit le Secrétaire général lorsqu’il s'est adressé lundi au Conseil, « il faudrait un optimisme sans borne pour dire que le pire est passé ».

Je félicite le Secrétaire général de son courage et de son honnêteté quant à l’anarchie et l’effusion de sang qui se poursuivent. La résolution 1402 (2002) est le meilleur instrument dont nous disposions pour mettre fin aux menaces non dissimulées qui sont faites à la paix et à la sécurité dans la région.

Comme nous ne l’avons que trop dit, mon pays condamne toutes les attaques contre les populations civiles, qu’il s’agisse de la population palestinienne ou de la population israélienne. Mais le type de terreur infligée aux dirigeants palestiniens, à leur peuple, à l’infrastructure sécuritaire et aux institutions, au cours de ces derniers jours, défie toute imagination. Israël s’est engagé dans une aventure militaire sans précédent qui le hantera à jamais. Les opérations militaires israéliennes massives indiquent une réoccupation croissante de tous les territoires qui sont sous contrôle palestinien.

La démonstration de force militaire à mauvais escient par M. Sharon pourrait paralyser l’infrastructure et le fonctionnement de l’Autorité palestinienne et aggraver également le sort du peuple. La force brutale ne détruira cependant pas leur courage. La poursuite implacable par M. Sharon d’une stratégie militaire qui cherche essentiellement à saper l’Autorité palestinienne, tout en exigeant d’elle qu’elle réprime les groupes militants, est à courte vue. Cette politique ne peut que susciter le désespoir et engendrer davantage de violence.

Les peuples palestinien et israélien ont tous les deux le droit de vivre dans la paix et la sécurité, avec un avenir assuré. La guerre unilatérale actuelle fait s’estomper cette perspective et ne sert qu’à augmenter les souffrances des deux côtés. Nous sommes les témoins d’une agression brutale effrénée. M. Arafat continue de languir en prison dans son quartier général assiégé. L’assaut vindicatif contre le symbole de l’État palestinien aura de graves conséquences. C'est également un affront aux dirigeants arabes qui, pour la première fois de l’histoire, ont offert à Israël une normalisation des relations avec tous les États arabes en échange de la fin de l’occupation des territoires palestiniens et du retrait de tous les territoires occupés au cours de la guerre de 1967.

L’une des questions déroutantes qui, pour l’instant, n’a pas obtenu de réponse, est la suivante : qui a le pouvoir et l’influence nécessaires pour contenir la machine militaire de Sharon? Compte tenu de la recrudescence des effusions de sang, les faux-fuyants et l’impuissance de la communauté internationale sont pour le moins consternants. Ceux qui sont censés changer les choses dans cette situation insensée sont pris au piège entre l’inactivité, l’incohérence et de lointains espoirs.

Comme le Secrétaire général l’a dit énergiquement au Conseil lundi dernier, la sécurité et la paix doivent être traitées parallèlement, dans l’esprit des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité. On ne saurait prendre en compte les préoccupations sécuritaires légitimes d’Israël séparément ou isolément, sans prendre pleinement en compte les aspirations politiques légitimes du peuple palestinien. Dans ce contexte, la disponibilité manifestée par le monde arabe à vivre en paix avec Israël mérite l’attention pleine et entière d’Israël. Selon nous, c'est la seule issue pour échapper à la haine, à la méfiance et à la vulnérabilité constante aux actes d’extrémisme de part et d’autre. Nous espérons que le Conseil sera à la hauteur des attentes placées en lui pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde entier, notamment dans les circonstances particulières au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de Djibouti des aimables paroles qu’il m’a adressées.

L’orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bhoutan. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pradhan (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d’avril. Permettez-moi également d’exprimer notre admiration à l’égard du travail accompli par votre prédécesseur, le représentant de la Norvège, M. Peter Kolby, au cours de sa présidence, le mois dernier.

Nous sommes rassemblés ici car nous sommes inquiets face à l'escalade et à la violence sans fin entre Israël et les Palestiniens. Nous sommes inquiets de ce que malgré toute l'autorité et les responsabilités conférées par la Charte au Conseil de sécurité, le Conseil n'ait pas été en mesure d'obtenir une cessation de l'épouvantable violence qui persiste depuis des mois, des années et des décennies, et encore moins de trouver une solution à ce problème de longue date au Moyen-Orient. Nous sommes inquiets de ce que les grandes puissances – les membres permanents du Conseil de sécurité – vers lesquelles la communauté internationale se tourne pour qu'elles donnent des directives et déterminent les mesures à prendre, n'aient pas pu obtenir des parties au conflit au Moyen-Orient qu'elles renoncent à la violence et résolvent leurs problèmes par le dialogue.

Le problème qui existe entre le peuple de Palestine et l'État d'Israël s'est trouvé prisonnier d'un cercle vicieux de violence, de mort et de destruction. La doctrine « oeil pour oeil, dent pour dent » ne fera qu'alimenter ce cercle vicieux. La haine et la violence engendrent la haine et la violence. Ce cercle doit être brisé. Le Conseil de sécurité doit travailler à briser ce cercle, et il ne doit pas manquer d'en saisir toute occasion qui se présente.

Ma délégation s'est félicitée de la proposition du Prince héritier du Royaume d'Arabie Saoudite. Nous estimons qu'elle comprend les éléments propres à briser ce cercle vicieux. Ma délégation exhorte le Conseil de sécurité à commencer avec l'initiative lancée par le Prince. De plus, les habitants de la région, qu'ils soient Arabes ou Israéliens, doivent changer la vision qu'ils ont les uns des autres. Quoi qu'il advienne, ils sont voisins, et la paix et la coopération valent certainement mieux que la mort, la violence et la destruction.

Dans un univers interdépendant et en voie de mondialisation – un monde qui évolue vers plus de mobilité, vers des marchés libres et une plus grande interaction –, aucun peuple ni aucune nation ne peuvent exister dans l'isolement, ni se comporter comme un îlot refermé sur lui-même. La prise de conscience de cet état de fait est vitale pour la paix et la stabilité à long terme dans la région.

Enfin, la délégation du Bhoutan appelle le Conseil de sécurité à intensifier encore ses efforts pour conduire à une cessation immédiate de la violence qui règne au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais, au nom du Qatar, Président du neuvième sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes convaincus que votre sagesse et votre expérience sont un gage de succès des délibérations du Conseil. Votre prompte réaction à notre demande de convoquer une réunion d'urgence pour examiner la dangereuse situation en Palestine occupée, y compris Jérusalem, est pour nous un signe positif. Ma délégation voudrait aussi remercier l'Ambassadeur Ole Peter Kolby, de Norvège, pour la sagesse et la compétence avec laquelle il a mené les délibérations du Conseil le mois dernier.

Je ne mentionnerai pas la situation tragique du peuple palestinien et de son Président, M. Arafat, qui subissent les attaques et l'occupation israéliennes, car je suis convaincu que le Conseil est parfaitement informé des meurtres organisés et des violations massives du droit international commis par Israël et de son mépris pour la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de 1949. Toutefois, je réaffirme que le Conseil est responsable de ce qui se produit dans les territoires palestiniens occupés. Depuis qu'il a refusé d'envoyer des observateurs internationaux dans la région, la situation a considérablement empiré. C'est parce que le Conseil a hésité à adopter la ferme initiative qui aurait été dans l'intérêt des deux parties, sous le prétexte qu'Israël l'avait rejetée. Manifestement, Israël ne souhaite pas la venue d'observateurs, qui révéleraient les violences dont il est l'auteur contre des Palestiniens sans défense. Il continue de défier les résolutions, notamment la résolution 1402 (2002), qui l'appelle à se retirer des territoires palestiniens occupés, déclarant sans aucune ambiguïté qu'il refuse de se conformer aux dispositions de cette résolution du Conseil, bien que le Conseil soit l'organe suprême chargé du maintien de la paix et de la sécurité.

Certains essaient naïvement d'expliquer l'assaut israélien en le qualifiant de légitime défense, mais comment peut-on penser que détruire et mettre le feu aux terres du voisin peut apporter la paix? Ce n'est que par le dialogue et la négociation que le peuple palestinien peut recouvrer ses terres occupées et obtenir son État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Israël doit comprendre qu'il ne jouira jamais de la paix tant qu'il persistera à garder cette terre. Au cours de leur Sommet de Beyrouth, les dirigeants des pays arabes ont, en toute bonne foi, exprimé leur désir d'avoir des relations de bon voisinage avec Israël.

La région du Moyen-Orient connaît une tension sans précédent. J'espère qu'il ne semble pas exagéré de dire qu'elle est sur le point d'exploser. Nous faisons tous les efforts possibles pour sauver ce qui peut encore être sauvé. Nous devons prendre des mesures pratiques et concrètes qui obligeront Israël à appliquer pleinement la résolution 1402 (2002). Nous devons envoyer des forces de maintien de la paix dans la région et forcer Israël à retourner à la table des négociations pour faire ce qui est nécessaire pour restaurer la paix entre la Palestine et Israël, et pour reprendre le processus de paix au stade où il était resté.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Qatar pour les aimables paroles qu'il a adressées à ma délégation.

Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres pour féliciter la Russie de son accession à la présidence, et pour remercier la Norvège pour la façon dont elle a présidé le Conseil le mois dernier.

La question examinée par le Conseil aujourd'hui est d'une gravité extrême. La Nouvelle-Zélande déplore dans les termes les plus vifs l'intensité accrue de la violence, qui met une solution durable tout simplement hors d'atteinte. Le fait qu'elle ait connu une escalade dans une période si courte nous pousse à prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. Nous exhortons les deux parties à réfléchir sur le point de savoir où cette terrible violence nous mènera.

La Nouvelle-Zélande a déjà critiqué l'usage excessif de la force par l'armée israélienne, ainsi que sa politique déclarée d'assassinats, qui devrait être arrêtée immédiatement. La Nouvelle-Zélande condamne la politique d'exécutions extrajudiciaires et s'associe aux autres pays pour l'exhorter à mettre fin à l'occupation du quartier général de l'Autorité palestinienne, à Ramallah, et à la tentative d'isoler et exiler le dirigeant palestinien, le Président Arafat.

La Nouvelle-Zélande pense que les plans visant à élargir les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés constituent une provocation et un obstacle majeur à la réconciliation, et demande au Gouvernement israélien de mettre un terme à de telles activités.

Nous déplorons également et condamnons dans les termes les plus fermes les attentats-suicides qui ont coûté la vie à des civils israéliens innocents. Les commanditaires de ces actions, qui envoient des jeunes à leur mort de cette manière et se livrent au massacre arbitraire de civils, doivent être traduits en justice. Aucune des deux parties à ce conflit ne se rapprochera de ses objectifs en ayant recours à des moyens violents.

Comme les autres orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui, nous demandons instamment l'application pleine et immédiate et le respect des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002). La communauté internationale a fait connaître dans ses résolutions sa ferme détermination de parvenir à un règlement pacifique et négocié au Moyen-Orient. La Nouvelle-Zélande a constamment appuyé l'idée d'une solution visant à l'établissement de deux États, qui reconnaisse le droit d'Israël à des frontières sûres et internationalement reconnues et, pour les Palestiniens, un État viable dans lequel l'autodétermination ainsi que le progrès social et économique puissent être réalisés.

Nous ajoutons notre poids aux appels lancés par l'Union européenne, le Chili et d'autres aujourd'hui pour que les parties acceptent la présence d'observateurs. Un mécanisme de surveillance neutre, qu'exercerait une tierce partie dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité, aiderait à renforcer un cessez-le-feu et amorcerait le rétablissement de la confiance entre les deux parties. Il est impératif que les instances dirigeantes à la fois du peuple palestinien que du peuple israélien reviennent de bonne foi au processus de paix et recherchent une solution durable fondée sur le respect des droits de l'homme et le droit international. Nous demandons aux deux parties de tourner le dos à la violence et de faire la démonstration

de leur volonté de commencer un processus qui pourrait mener à une paix durable, ce que nous espérons tous très sincèrement.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de Chypre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zackheos (Chypre) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom du Gouvernement chypriote. Nous nous sommes associés à la déclaration de l'Espagne faite au nom de l'Union européenne.

Le Gouvernement et le peuple de Chypre expriment leur forte inquiétude et leur profonde tristesse concernant la situation au Moyen-Orient, qui ne cesse de se détériorer, et condamnent la violence ainsi que toute action qui se traduirait par une perte en vies humaines innocentes, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes.

Nous exprimons toute notre sympathie et notre solidarité avec le Président Yasser Arafat, que nous considérons comme le dirigeant légitime et le représentant du peuple palestinien, et nous demandons aux troupes israéliennes de se retirer immédiatement de Ramallah et du reste des territoires palestiniens. Nous demandons également un cessez-le-feu immédiat et la reprise d'un dialogue afin de sauver le processus de paix. À cet égard, nous nous associons à l'ensemble de la communauté internationale pour réclamer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité.

Nous demandons instamment à Israël de renoncer à des initiatives dont l'idée maîtresse est la punition collective et l'humiliation infligées à la population palestinienne et d'éviter une réaction disproportionnée par rapport à la violence subie. Nous condamnons les exécutions extrajudiciaires de Palestiniens, qui sont illégales au regard du droit international. Nous estimons par ailleurs que les mesures prises à l'encontre des organismes médicaux et humanitaires et de leur personnel sont tout à fait inacceptables. Nous demandons la pleine adhésion au droit international et au droit international humanitaire, y compris la Quatrième Convention de Genève. À cet égard, nous exprimons notre opposition aux activités visant à implanter les colonies de peuplement illégal israéliennes.

Nous sommes particulièrement inquiets au vu des informations qui nous parviennent concernant une opération imminente contre des Palestiniens qui se sont réfugiés dans l'Église de la Nativité. Nous demandons instamment que cette question soit réglée d'une façon qui respecte le caractère sacré de ce site religieux des plus importants. La même chose vaut pour les autres sites religieux, qui malheureusement ont été l'objet d'attaques et de destructions injustifiées, imputables aux hostilités. Nous demandons à Israël, puissance occupante, de respecter ses obligations internationales et de faire preuve d'autant de retenue que possible.

Je soulignerai également que nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, pour lequel il n'y a pas de justification, et nous appuyons le droit d'Israël et de tous les autres États de la région à vivre dans la paix et la sécurité.

Le Gouvernement chypriote apportera son soutien à toute initiative ou tout effort au niveau international visant à prévenir une nouvelle escalade du conflit, et nous demandons instamment à ceux qui ont le pouvoir de le faire d'aider à assurer un cessez-le-feu immédiat et le retour des parties à la table des négociations. À cet égard, nous allons appuyer le rôle accru et urgent du « quatuor », et nous demandons aux parties de coopérer pleinement avec l'Envoyé spécial, M. Zinni, et d'autres personnalités pour l'application du plan de travail Tenet et des recommandations Mitchell. Nous appuyons totalement la création d'un mécanisme de surveillance dirigé par une tierce partie.

D'autre part, nous nous félicitons de la déclaration adoptée lors de la réunion de la Ligue arabe à Beyrouth, et nous réaffirmons notre soutien à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous appuyons une solution qui mettra un terme à l'occupation des terres arabes et à la situation dramatique du peuple palestinien, lui assurant l'exercice de ses droits légitimes, y compris le droit à un État indépendant. Le règlement du problème du Moyen-Orient apportera la stabilité à cette région névralgique du monde, assurera des relations normales entre tous les pays de la région, ainsi que leur sûreté et leur sécurité, et mettra un terme à la violence, renforçant les forces de la modération et de la coopération.

Enfin, permettez-moi de répéter que Chypre apporte son soutien indéfectible à la recherche de la paix dans la région. Le Gouvernement et le peuple de Chypre, qui entretiennent traditionnellement de forts liens d'amitié avec les deux peuples, palestinien et israélien, veulent jouer un rôle constructif afin d'atteindre cet objectif. C'est dans ce contexte que mon gouvernement a proposé d'accueillir à Nicosie, ce mois même, la prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui nous l'espérons pourra contribuer à sa manière à rapprocher les points de vues des Palestiniens et des Israéliens.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Diab (Liban) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait s'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de la Tunisie, qui assume la présidence du Groupe arabe.

Nous nous réjouissons, Monsieur, de vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci; nous sommes convaincus que votre direction avisée permettra au Conseil d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Nous aimerions aussi exprimer à M. l'Ambassadeur Kolby nos remerciements de ses efforts inlassables en qualité de Président, le mois dernier. Ma délégation tient également à vous exprimer notre vive reconnaissance pour avoir répondu rapidement à la demande concernant la tenue de cette séance d'urgence du Conseil de sécurité, afin d'examiner la situation extrêmement grave qui existe dans les territoires palestiniens occupés.

La grave détérioration actuelle dans les territoires arabes occupés et l'odieuse escalade des attaques israéliennes contre le peuple palestinien et son Autorité nationale représentent une violation flagrante du droit international et du droit international humanitaire, en particulier de la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre (1949). Le fait qu'Israël se livre à ce terrorisme d'État et commette des crimes de guerre contre un peuple dont il occupe la terre au mépris flagrant des résolutions de cet auguste Conseil, lequel a, à plusieurs reprises, demandé à Israël d'appliquer ses résolutions, est encore plus dangereux que tout cela.

Cette série d'agissements israéliens criminels à l'encontre du peuple palestinien a fait, depuis le début de l'Intifada, plus de 1500 morts – des martyres palestiniens – et des milliers de blessés au sein de la population palestinienne, dont la majorité écrasante sont des civils et en particulier des enfants. Les associations et organisations de défense des droits de l'homme ont inscrit ces faits dans leurs rapports et exposé les pratiques criminelles dont les Palestiniens font l'objet tous les jours. Elles ont, à de nombreuses reprises, demandé une intervention de la communauté internationale en vue de mettre fin à ces pratiques. La situation s'aggrave de jour en jour, ce qu'a rappelé à plusieurs reprises le Secrétaire général de l'ONU.

À la lumière de l'escalade des actes de destruction et des meurtres perpétrés contre les Palestiniens et les cadres de la résistance palestinienne et de sa direction, le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses devoirs conformément à la Charte des Nations Unies et intervenir pour sauvegarder la paix et la sécurité et empêcher une nouvelle escalade de la situation dans la région. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité est invité à forcer Israël à cesser immédiatement ses attaques dans les territoires occupés et à renoncer à sa politique de siège, de famine et d'assassinat contre le peuple palestinien. Israël devrait également faire acte de respect pour la quatrième Convention de Genève de 1949, car il est la puissance occupante dans les Territoires palestiniens occupés, notamment Jérusalem.

Le Conseil de sécurité devrait exiger qu'Israël applique immédiatement ses résolutions pertinentes, qu'il se retire immédiatement des Territoires palestiniens occupés et mette fin au siège imposé à l'Autorité palestinienne. Le Conseil a également pour devoir d'envoyer une force de protection internationale, de fournir une assistance rapide et adéquate afin de soulager les souffrances du peuple palestinien victime de l'occupation et de mettre un terme au siège qui lui est imposé.

La Ligue des États arabes a tenu une réunion au sommet à Beyrouth, les 27 et 28 mars. Elle a adopté une résolution historique qui a été favorablement accueillie par l'ensemble de la communauté internationale, à l'exception d'Israël. Les dirigeants arabes ont adopté l'initiative du Prince héritier Abdallah ibn Abdul Aziz en tant qu'initiative de paix arabe. Avec cette résolution, les dirigeants arabes ont opté encore une fois pour une paix juste et globale en tant qu'option stratégique. Cette résolution était basée sur leur conviction qu'une solution militaire au conflit

ne permettra pas d'instaurer la paix et la sécurité dans la région.

Malgré l'appel lancé à Israël par les dirigeants arabes pour qu'Israël leur emboîte le pas et choisisse l'option de la paix, Israël a rejeté l'initiative de paix arabe et répondu par des coups de feu, par une occupation totale des territoires palestiniens et en assiégeant le peuple palestinien et ses dirigeants.

La poursuite par Israël de sa politique d'occupation des terres appartenant à un autre peuple est la cause profonde du conflit. Israël doit se rendre compte que la politique de la violence et de la destruction ne peut conduire qu'à la violence et à la destruction en réponse, que la paix et la sécurité ne seront pas établies à moins d'instaurer une paix juste et globale, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et de respecter le principe « terre contre paix ».

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil du sécurité. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Kolby de Norvège, votre prédécesseur, pour sa conduite efficace des travaux du Conseil pendant le mois de mars, qui a rendu possible l'adoption des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002).

La République argentine est vivement préoccupée par l'aggravation de la situation au Moyen-Orient. Cette question n'est pas étrangère à mon pays, puisque l'Argentine maintient traditionnellement des liens étroits avec les pays de la région. Dans notre pays, les communautés juive et arabe vivent en paix.

Du fait de l'aggravation de la crise au Moyen-Orient, ces derniers jours, le Gouvernement argentin a fait paraître le 30 mai dernier un communiqué, dans lequel il a exprimé son soutien à la résolution 1402 (2002), qui avait été adoptée ce même jour par le Conseil de sécurité. Quatre jours plus tard, lorsque la situation s'est encore aggravée, l'Argentine a confirmé son appui et lancé un appel aux parties afin qu'elles prennent d'urgence les mesures nécessaires pour mettre un terme à la violence et au terrorisme et pour s'engager sur la seule voie possible conduisant au règlement de cet horrible conflit, auquel il n'y a pas de solution militaire. La seule solution possible passera par le dialogue et le retour à la table des négociations, ce sont les instruments qui permettront de parvenir à une paix effective. Pour que cet objectif se réalise, il faut apaiser les esprits enflammés au sein des deux peuples, qui sont actuellement dominés par la rancœur, la vengeance et la méfiance réciproque. Il est crucial qu'Israël s'engage sans équivoque à accepter le droit légitime du peuple palestinien d'avoir un État palestinien viable et démocratique. Par ailleurs, pour ce qui est des Palestiniens, il est nécessaire qu'ils s'engagent véritablement et sans équivoque à rejeter le terrorisme et à reconnaître le droit inaliénable d'Israël de vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres qui soient reconnues par la communauté internationale, et en particulier par les autres États de la région.

En cette période difficile, le Gouvernement argentin s'associe à la communauté internationale pour demander au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de prendre les mesures urgentes nécessaires pour favoriser des progrès concrets vers le dialogue et la recherche de la paix. Pour cela, il sera nécessaire de respecter de bonne foi la lettre et l'esprit des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), et d'amorcer la mise en oeuvre de la résolution 1402 (2002) adoptée il y a quelques jours par le Conseil.

Enfin, mon gouvernement salue les efforts déployés par les États-Unis, l'Union européenne, la Fédération de Russie et le Secrétaire général, par l'entremise de leurs envoyés spéciaux, pour tenter d'obtenir un cessez-le-feu immédiat.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Heinbecker (Canada) : Je suis heureux de pouvoir participer à ce débat et d'appuyer les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité. Ces instruments offrent une issue à la spirale de la violence qui s'aggrave toujours au Proche-Orient. Cette spirale de la violence est une menace pour la paix et la stabilité qui dépasse largement les frontières du présent combat, et elle a des conséquences désastreuses sur les peuples des deux parties.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Les espoirs des peuples, leur dignité et leur vie sont progressivement violés, niés, diminués et détruits. Le Canada exhorte les deux parties à s’éloigner du bord de l’abîme, et demande au Conseil de les aider à mettre fin à cette catastrophe.

Aux Palestiniens, nous disons que le recours aux attentats-suicide contre des innocents est intolérable; c’est une perversion de toutes les croyances religieuses, un crime contre l’humanité et une tactique qui n’est jamais acceptable, y compris pour résister à l’occupation. Utiliser des enfants comme instruments de guerre pour prendre des innocents pour cible est un affront moral, et cela doit cesser. Le Président Arafat et ceux qui occupent des positions d’autorité qui ne réussissent pas à prévenir de telles pratiques en assument la plus grande responsabilité personnelle et politique. Le monde voit des condamnations après les faits car ce sont des gestes vides.

À Israël, nous disons que le Canada reconnaît pleinement le droit d’Israël à exister à l’intérieur de frontières sûres et reconnues, et son droit à se défendre contre les actes de terrorisme. Cependant, nous estimons que les incursions israéliennes dans des villes et des villages palestiniens alimentent la spirale de la violence. La destruction physique de l’infrastructure civile et le nombre croissant de morts et de blessés mettent la paix et la vie normale progressivement hors de portée du peuple des deux côtés. Empêcher l’accès humanitaire ne fait qu’ajouter à l’amertume croissante. Le Canada demande un retrait rapide des troupes israéliennes de Ramallah et d’autres zones contrôlées par les Palestiniens, comme l’exige la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité.

La poursuite de la construction de colonies de peuplement israéliennes sape tout espoir de reprise d’un processus de paix, et minent la confiance. Nous demandons à Israël de mettre fin à ces mesures déstabilisatrices. Dans l’intérêt de la paix, cela doit cesser.

Pour les Israéliens et pour les Palestiniens, ni le *statu quo ante* ni le statu quo n’est acceptable. Il semble, néanmoins, que les Palestiniens et les Israéliens ne sont pas en mesure de mettre fin à ce conflit et d’établir un *modus vivendi* par eux-mêmes. Il y a déjà des preuves alarmantes que la violence est en train de s’étendre bien au-delà d’Israël, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. La communauté internationale doit aider les parties à trouver une stratégie pour sortir de la spirale de la violence, et à adopter un plan politique pour parvenir à la paix. Les griefs s’accentuent et vont empoisonner les relations pendant plusieurs générations.

Les instruments existent déjà, et ils doivent être mis en oeuvre sans retard. Le plan Tenet, le rapport Mitchell et l’appui de la Ligue arabe à l’initiative du Prince héritier Abdallah constituent ensemble les éléments du plan qui permettrait de s’éloigner de l’abîme. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour ramener les parties à la table des négociations qu’elles ont quittée il y a 14 mois, et pour reprendre la recherche d’une solution politique.

Nous savons tous quel doit être le résultat.

Combien de personnes innocentes doivent mourir ou être blessées physiquement ou psychologiquement avant que la raison ne prévale à nouveau?

Toutefois, nous devons prendre à coeur les paroles prononcées par le Secrétaire général à Beyrouth : « Dans la recherche désespérée de la paix, nous ne devons jamais perdre espoir ».

La paix au Moyen-Orient est l’affaire de tout le monde. Les membres du Conseil doivent s’engager à travailler sans relâche pour arrêter la spirale de la violence. Nous devons tous, chacun à notre façon, nous engager à appuyer les parties pour qu’elles mettent un terme, de façon décisive, aux effusions de sang, et mettent fin définitivement à ce conflit.

Le Président (*parle en russe*) : L’orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Louis Papa Fall, que le Conseil a invité à participer à cette séance, conformément à l’article 39 de son Règlement intérieur provisoire. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fall : Saisie par on ne sait quelle fureur vindicative et destructrice, la puissance occupante a basculé dans les représailles systématiques et démesurées, arc-boutées sur la politique insensée du « tout sécuritaire et du tout militaire », avec un bilan catastrophique d’innombrables morts, israéliens, et palestiniens pour la plupart, sous le déluge infernal des raids aériens, bombardements, attentats terroristes et meurtres aveugles ou assassinats ciblés. L’option surréaliste et monolithique des punitions collectives

injustifiées a lamentablement échoué, en dépit de l'apparente connivence de jusqu'au-boutistes des deux camps, paradoxalement unis dans le rêve apocalyptique d'un embrasement généralisé au-delà du Moyen-Orient.

Les forces israéliennes viennent ainsi de franchir un nouveau palier dans l'escalade de la violence et dans la répression illégale, avec l'offensive militaire lancée contre le quartier général du Président de l'Autorité palestinienne, confiné jusqu'à l'ultime réduit de ses derniers retranchements à Ramallah, et même menacé dans son intégrité physique, au mépris du statut international conféré et reconnu au Président Arafat.

Il urge donc pour la communauté internationale d'agir impérativement. Le Conseil de sécurité vient de réagir, en adoptant les résolutions 1397 (2002) du 12 mars 2002 et 1402 (2002) du 30 mars 2002, qui privilégient la voie pacifique du règlement politique, dans le sillon des bons offices arabes, africains, américains, européens et autres, qui se sont investis pour le sauvetage des plans Mitchell et Tenet, en vue de la résurrection du processus de paix, autour du principe « la normalisation contre le retrait total », principe entériné par le récent Sommet arabe de Beyrouth, à l'heureuse initiative de l'Arabie saoudite. Devant la dégradation rapide de la situation du fait des actes de terreur, provocations, destructions et autres attentats suicide, actes qu'il condamne vigoureusement et sans exclusion ni exclusive, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien voudrait, par ma voix, vous faire partager sa position, à laquelle je vous sais, Monsieur le Président, particulièrement sensible.

Le chemin de la paix reste fondamentalement tributaire de la fin d'une impitoyable occupation israélienne de 35 ans, et de la création d'un État palestinien indépendant et viable, coexistant avec l'État d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement garanties, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil, dont participe la résolution 1397 (2002), qui brise un tabou dans le vocabulaire du Conseil, en proclamant, avec une rare lucidité, la vision prométhéenne d'un État palestinien.

Il s'ensuit que la conclusion d'un accord, juste et durable, fondé sur ces résolutions et sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale demeure inséparable du dossier de Jérusalem, « ville ouverte et capitale de deux États, Israël et Palestine », ainsi qu'à une solution juste et équitable du problème des réfugiés et de leur droit au retour. D'autant que la centralité de la question palestinienne est si prégnante qu'elle conditionne toute solution durable du conflit du Moyen-Orient, et impose à l'ONU le devoir sacré de continuer à exercer sa responsabilité entière à l'égard de ce dossier, jusqu'à son règlement effectif et global, dans le respect des résolutions pertinentes de l'ONU.

C'est pourquoi les parties au conflit, singulièrement Tel-Aviv, sont vivement sommés de se conformer à la Convention de Genève de 1949 sur la protection des civils en temps de guerre. À cet effet, notre Comité réclame leur protection internationale, le déploiement d'une force onusienne d'interposition et/ou l'envoi immédiat d'observateurs internationaux, tout en exhortant les donateurs à mobiliser d'urgents secours humanitaires et assistance économique en direction des populations palestiniennes sinistrées.

Dans ce contexte, le Conseil se trouve interpellé, tant il s'agit d'extraire le cheminement vers la paix du cercle pervers « violences et attaques récurrentes », aux fins d'explorer les « approches novatrices et idées nouvelles » que prône si judicieusement le Secrétaire général de l'ONU et dont la résolution 1397 (2002) pose un jalon des plus significatifs, en amont du Sommet arabe de Beyrouth. Il reste, et cela demeure aussi vital qu'incontournable, qu'un double préalable capital se dresse devant la mise en oeuvre d'une telle stratégie : je me réfère au retrait immédiat des troupes israéliennes des villes palestiniennes occupées, y compris Ramallah, ainsi qu'au recouvrement intégral et inconditionnel d'une liberté de mouvement que Tel-Aviv doit restituer au Président Arafat, à qui notre Comité rend hommage pour le courage, la sérénité et le leadership dont il a fait montre dans l'adversité, avec une volonté farouche de paix et de négociation.

Monsieur le Président, en vous renouvelant, ainsi qu'à votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur de la Norvège, toutes mes félicitations. Je vous sais particulièrement gré de m'avoir offert l'opportunité de participer à vos travaux et d'apprécier, de première main, l'expression de solidarité active que votre Conseil, par-delà son soutien constant au processus de paix, entend réitérer aux innocentes populations palestinienne et israélienne, de même qu'à l'ensemble des peuples de la région.

Au lendemain de l'historique Sommet arabe de Beyrouth, qui a consacré, dans le prolongement de la résolution 1397 (2002), les approches novatrices dont parlait le Secrétaire général et qui visent à catalyser et à canaliser les efforts internationaux de paix, notre Comité se félicite de l'engagement déterminé et des efforts soutenus de M. Kofi Annan, de son Coordonnateur spécial, ainsi que des envoyés spéciaux américain, européen et russe en faveur d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine, sur la base des résolutions pertinentes de votre Conseil et autour des principes fondateurs « la terre contre la paix » et « la normalisation contre le retrait total ».

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Fall des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wehbe (Syrie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation de la République arabe syrienne voudrait vous exprimer sa profonde gratitude ainsi qu'aux membres du Conseil pour avoir répondu promptement à la demande du Groupe des États arabes et du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de tenir ce débat public.

Cette séance a été convoquée pour débattre de la tragédie qui se déroule dans les territoires palestiniens du fait de l'invasion israélienne barbare et sanglante. Le monde a compris que le Premier Ministre israélien et les responsables israéliens ainsi que les officiers de l'armée israélienne – qui ont fait du meurtre, de la destruction et de la haine leur profession – tentent d'agir sous prétexte de lutter contre le terrorisme. Cela est une tentative avortée visant à justifier les politiques de génocide et de la terre brûlée, systématiquement menées par les Israéliens, et dont l'objectif principal est la poursuite de l'occupation par Israël des terres arabes et l'étouffement des aspirations du peuple palestinien à la création de son propre État indépendant sur sa terre, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La communauté internationale espère que ces séances continues du Conseil permettront de mettre fin à l'arrogance d'Israël et à ses violations des règles les plus élémentaires du droit international et du droit international humanitaire, et en particulier de la Quatrième Convention de Genève.

Malgré les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au cours des dernières années, des derniers mois et même des derniers jours, il est devenu clair que le mépris dans lequel Israël tient ces résolutions et cette légitimité n'a pas de fin. Il est également devenu évident que l'autorité conférée au Conseil de sécurité, en particulier, et à la Charte et à l'ONU en général, est constamment bafouée. Cela confirme l'avis – partagé par de nombreuses populations et de nombreux pays – que la sélectivité et la politique de deux poids, deux mesures sont à l'ordre du jour du Conseil de sécurité à chaque fois que celui-ci est appelé à condamner la politique d'Israël et son défi constant aux résolutions du Conseil et à son autorité, ainsi que la manière dont il foule aux pieds le droit international et la légitimité internationale.

Nous ne pensons pas qu'il soit besoin ici de décrire les conséquences pour la paix et la sécurité internationales de la situation actuelle dans les territoires arabes occupés et dans la région du Moyen-Orient. En poursuivant son agression et sa guerre déclarée contre le peuple palestinien, Israël pratique une politique de génocide, en détruisant tout ce qui se trouve sur le passage de ses chars et en bombardant inlassablement les civils palestiniens, leurs maisons et leurs infrastructures.

Le Conseil n'a-t-il pas vu comment les Palestiniens ont dû enterrer leurs morts et leurs martyrs dans une fosse commune ménagée dans un parking? Le Conseil n'a-t-il pas vu cette famille s'apprêter à enterrer l'un de ses membres décapité par les Israéliens? Mais cela n'est qu'un exemple parmi des milliers d'autres. En plus de ce qui précède, de nombreux représentants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été tués et des ambulances ont été empêchées d'accéder à des blessés.

L'armée israélienne, sur instruction de Sharon, a imposé aux Palestiniens des couvre-feux de plusieurs jours. L'eau et l'électricité ont été coupées et des milliers de Palestiniens sont détenus. Des maisons de réfugiés qui avaient déjà subi plusieurs déplacements ont été démolies arbitrairement. Les exemples abondent de carnages commis par Israël contre des civils palestiniens sans défense, et privés de toute protection. On les attaque et on les laisse mourir à bout de sang. Les femmes enceintes ne sont pas épargnées : plusieurs femmes ont dû accoucher ou ont fait des fausses couches à des postes de contrôle.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur l'épisode de Bethléem, ville de la paix et ville natale du Christ, qui a subi une attaque en règle, de même que ses églises et ses mosquées. L'Église de la Nativité a

été assiégée, et une statue de la Vierge Marie a été détruite.

Face à cette situation, il doit être évident pour quiconque qu'Israël pratique ouvertement une politique de terrorisme d'État, faite d'exécutions, de destructions, d'assassinats et de détentions. Israël cherche à induire le monde en erreur sur ses actes d'agression en invoquant la légitime défense. La vérité, c'est qu'Israël essaie de défendre son occupation des territoires arabes et d'imposer par la force ses conditions à la partie palestinienne.

Le message que le Conseil devrait envoyer au Gouvernement israélien est le suivant : retirez-vous immédiatement des territoires palestiniens, levez le siège imposé au Président palestinien et à la direction palestinienne et mettez fin aux exécutions de civils innocents.

Le Conseil est bien conscient que les États arabes ont adopté à l'unanimité une initiative de paix lors du Sommet de Beyrouth. Si Israël revenait sur sa position – le refus de cette initiative – et s'il mettait fin à ses actes d'agression, la voie serait libre pour le rétablissement d'une paix juste et globale; alors, l'existence d'un État palestinien indépendant serait une réalité et pas un simple rêve.

Ma délégation va présenter au nom du Groupe arabe un projet de résolution demandant l'application des précédentes résolutions du Conseil. Le Président du Groupe arabe vous a déjà transmis le projet de texte, Monsieur le Président. Le Groupe arabe espère que le Conseil adoptera le projet de résolution, car il croit au rôle que peut jouer l'ONU, représentée ici par le Conseil de sécurité, dans le rétablissement de la stabilité et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient.

Pour terminer, je tiens à préciser qu'alors même que nous nous réunissons ici pour mettre fin à l'agression israélienne et demander le retrait des forces d'occupation israéliennes, des dizaines de chars israéliens ont commencé à occuper la ville de Naplouse, une ville de plus de 120 000 habitants, après avoir entièrement occupé la ville de Djénine.

Telle est la situation qui prévaut après l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité. Que doit faire le Conseil à présent? Nous avons présenté un projet de résolution (version bleue). J'exhorte tous mes collègues du Conseil à appuyer ce projet de résolution, qui se contente de réaffirmer la demande d'application des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002).

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Il est clair que la communauté internationale est de plus en plus préoccupée par la poursuite de la violence au Moyen-Orient, et c'est la raison de la tenue de ce nouveau débat, quelques jours seulement après l'examen du même sujet par le Conseil de sécurité.

Hier, les membres du Conseil de sécurité ont eu un dialogue très intensif avec les représentants d'Israël et de l'Autorité palestinienne, où nous avons réaffirmé notre préoccupation face à la poursuite des actes de violence. Si nous ne parvenons pas à stopper cette violence, elle risque de s'étendre à toute la région.

De même, la délégation colombienne est très préoccupée par la sécurité du Président Arafat. Certes, le Gouvernement israélien a indiqué que son intention n'était pas de lui faire mal, mais il est clair que la situation est très dangereuse.

La proposition faite par le Premier Ministre israélien de faire sortir le Président Arafat de Palestine et de l'envoyer en exil est incompréhensible et inacceptable. Il ne faut pas oublier qu'Arafat est le Président élu de l'Autorité palestinienne et, comme tel, le dirigeant internationalement reconnu des Palestiniens. Nous nous associons aux appels lancés pour qu'Israël cesse immédiatement le siège contre le Président Arafat.

Le Conseil de sécurité a adopté en moins d'un mois deux importantes résolutions, la 1397 (2002) et la 1402 (2002), sans que, jusqu'ici, il y ait eu les résultats espérés. Il est urgent que les parties respectent ces deux résolutions immédiatement, étant donné qu'elles représentent l'unique issue à l'impasse actuelle.

Nous voulons réitérer l'appel lancé aux deux parties en vue d'un cessez-le-feu immédiat, d'un retrait d'Israël des villes palestiniennes et d'une cessation des attentats-suicide dans les villes israéliennes. L'occupation militaire ne donnera pas à Israël les garanties sécuritaires qu'il recherche, pas plus que les attentats-suicide n'aboutiront aux résultats politiques souhaités par les Palestiniens. Nous voulons également réaffirmer notre appui au plan Tenet et aux recommandations de la Commission Mitchell.

Les efforts du Conseil de sécurité complètent les efforts déployés directement sur le terrain par les différents envoyés spéciaux. À cet égard, nous

réaffirmons notre appui à leur travail, pour lequel il est nécessaire que les deux parties coopèrent et leur donnent toutes les facilités nécessaires. Il n'y a aucune raison de limiter l'accès de ces envoyés spéciaux au Président Arafat pour tenir un dialogue avec lui.

Il y a quelques jours s'est achevé le Sommet arabe à Beyrouth. Il en est sorti une lueur d'espoir pour une solution au conflit. Il faut examiner ces nouvelles propositions. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, il faut tenir compte en même temps des préoccupations sécuritaires d'Israël et des aspirations politiques des Palestiniens. La sécurité et la paix sont les deux côtés d'une même pièce.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Comme le sait le Conseil, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont tenu ce soir une réunion extraordinaire ce soir à Luxembourg. J'aimerais appeler l'attention sur l'importante déclaration à la presse du Ministre espagnol des affaires étrangères, M. Piqué, indiquant que les ministres de l'Union européenne conviennent qu'il est avant tout urgent de mettre en oeuvre – immédiatement et dans leur intégralité –les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002). Ce soir même, le Ministre Piqué et le Haut Représentant M. Solana se rendent dans la région afin de tenir des réunions au plus haut niveau avec le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne.

L'Irlande partage la grave préoccupation du Secrétaire général devant la nouvelle aggravation de la situation sur le terrain. Nous saluons la clarté de la déclaration publique faite par le Secrétaire général lundi dernier, ainsi que l'esprit d'initiative dont il fait preuve en cette période difficile. Nous appuyons pleinement ses déclarations. Ce n'est pas le moment pour le Conseil de prendre parti pour l'un ou l'autre des deux camps. En fait, dans la situation actuelle, les deux parties ont tout autant tort que raison. Il appartient au Conseil de sécurité d'aider les parties à sortir de la crise actuelle. Enferrées qu'elles sont dans cette impasse, elles sont incapables de le faire sans aide.

En se félicitant de l'adoption de la résolution 1402 (2002) samedi dernier, le Ministre irlandais des affaires étrangères, M. Brian Cowen, a lancé un appel pressant au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne pour qu'ils mettent en oeuvre immédiatement et pleinement les termes de cette résolution et qu'ils répondent à tous les appels de la communauté internationale. Il a déclaré qu'il ne saurait y avoir de justification à la poursuite des tueries ou d'actes hostiles qui ne font qu'exacerber la haine entre les peuples israélien et palestinien. La paix et la sécurité d'Israël et un État de Palestine libre et indépendant peuvent être garantis par des négociations politiques uniquement. La politique de la violence, de la coercition et de la vengeance qui prévaut actuellement ne conduira qu'à d'autres peines et à d'autres souffrances inutiles. M. Cowen a ensuite déclaré que le Conseil de sécurité agit au nom de la communauté internationale, montrant la voie menant à un règlement de cette crise. Les dirigeants israéliens et palestiniens doivent saisir cette possibilité et oeuvrer ensemble pour triompher de ceux qui tenteraient de faire durer ce conflit entre leurs peuples.

Nous sommes profondément déçus, et nous ne saurions accepter que le jour même où la résolution 1402 (2002) a été adoptée, des éléments clefs de cette dernière ont été minimisés, voire répudiés. Depuis, la situation n'a cessé de se détériorer. Je tiens à ajouter qu'aucune partie ne pourra se targuer de « ne pas avoir rejeté » la résolution 1402 (2002). Les États Membres de l'ONU sont tenus, au titre de la Charte, d'appliquer les résolutions du Conseil.

Encore une fois, nous condamnons sans réserve le meurtre de civils par le biais d'attentats-suicide à la bombe. De même, nous lançons un appel à Israël pour qu'il mette fin à l'attaque militaire contre Ramallah et d'autres villes palestiniennes, et nous condamnons sans réserve les violations du droit international humanitaire et des conventions des Nations Unies qui l'accompagnent. Nous lançons un appel pour que cesse immédiatement le siège du quartier général du Président Arafat, action extrêmement dangereuse et imprudente. Nous rejetons catégoriquement toute intention de contraindre le dirigeant élu du peuple palestinien à retourner en exil. Nous déplorons toutes les violations de la ligne bleue entre Israël et le Liban. L'Irlande déplore au plus haut point les dénis généralisés des droits de l'homme, d'abord et surtout, le droit à la vie des Palestiniens comme des Israéliens.

Le contexte général en vue de progrès est clairement énoncé dans la résolution 1397 (2002). Les éléments relatifs au progrès immédiats sont clairs. Ils sont cristallisés dans le paragraphe 1 de la résolution 1402 (2002). Chaque membre du Conseil a

expressément déclaré, par le biais du Président du Conseil le 30 mars dernier, qu'aucune séquence n'est impliquée ou requise dans la mise en oeuvre de ces éléments. Nous convenons avec le Secrétaire général que nous devons prendre en considération les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, ainsi que les aspirations politiques légitimes des Palestiniens.

Il faut encourager très fermement les efforts continus du « quatuor ». Un engagement impartial, continu et déterminé de la part du « quatuor » – qui comprend les envoyés du Secrétaire général, du Président des États-Unis, de l'Union européenne et de la Fédération de Russie – est essentiel et crucial. Dans le contexte actuel de détérioration, il pourrait être nécessaire de renforcer le « quatuor » sur le terrain au niveau politique. Il serait insensé et inacceptable que l'on continue d'empêcher le « quatuor » ou certains de ses membres de rencontrer le Président Arafat. Nous demandons à toutes les parties de coopérer pleinement aux efforts du « quatuor ».

Nous convenons avec le Secrétaire général que la question du déploiement d'une partie tierce sur le terrain mérite d'être examinée de manière plus approfondie. Il est bien entendu essentiel que le Conseil continue d'oeuvrer activement au règlement de la crise actuelle. C'est ce qu'attend à juste titre la communauté internationale. Nous devons continuer à être régulièrement tenus au courant par le Secrétaire général à la lumière des rapports de son Coordonnateur spécial.

Ces derniers jours, le Gouvernement irlandais, pour sa part, a été en contact direct avec le Secrétaire général, M. Annan, et avec les deux parties, et nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir au plan national, en tant que membre de l'Union européenne, et ici au Conseil de sécurité, pour aider les parties et la région à sortir de la catastrophe actuelle.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La position du Royaume-Uni s'aligne pleinement sur la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne et il est nullement nécessaire pour moi d'exposer en détail cette position parfaitement claire, qui est pleinement en accord avec la position vigoureuse prise par le Secrétaire général.

Il y a néanmoins un aspect que je crois devoir souligner. Les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) constituent une évolution majeure de la politique du Conseil de sécurité sur cette question. L'emploi délibéré de la violence, et en particulier l'escalade stérile et inacceptable des opérations militaires par les Forces de défense israéliennes, doivent prendre fin. Les forces israéliennes doivent se retirer rapidement de Ramallah et des autres villes de la Rive occidentale. De même, les attentats-suicide à la bombe commis par des Palestiniens, qui sont indubitablement des actes de terreur, doivent cesser et l'Autorité palestinienne doit déployer un maximum d'efforts à cet effet.

Je crois que l'ensemble du Conseil de sécurité sait parfaitement qu'il ne peut pas y avoir de solution militaire. Tant les Israéliens que les Palestiniens ont droit à la sécurité. Mais cela ne peut être garanti que par un règlement pacifique négocié par les parties. Le Président Arafat et l'Autorité palestinienne sont les représentants légitimes du peuple palestinien, avec lesquels Israël doit pouvoir reprendre le dialogue. Il n'est pas dans l'intérêt de la paix – ni même dans celui d'Israël – d'affaiblir leurs capacités.

Ces deux résolutions doivent être mises en oeuvre. Ce sont des voies qui permettront de sortir de la situation désespérée dans laquelle les deux parties se sont mises. De façon concise et vigoureuse, elles fournissent la base d'une paix réelle. L'ensemble du système des Nations Unies devrait être chargé de leur mise en oeuvre. À travers notre diplomatie nationale, le Royaume-Uni jouera son rôle de même que l'Union européenne collectivement.

Une délégation de l'Union européenne de haut niveau, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Ryan, est actuellement en route pour la région dans le but de rencontrer les dirigeants des deux parties et de les encourager à cesser immédiatement la violence et à mettre en oeuvre les résolutions. Ils fournissent, avec d'autres négociateurs actifs au sein du « quatuor », la base des actions nécessaires pour mettre en oeuvre les résolutions 1402 (2002) et 1397 (2002) – qui n'ont nul besoin d'autre interprétation – et les décisions du Sommet de la Ligue arabe. Nous devons faire tout notre possible pour faciliter leur action pratique sur le terrain.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je n'étais pas présent dans cette salle durant le débat qui a commencé ce matin, mais j'ai regardé et écouté toutes les déclarations dans mon bureau sur mon écran de télévision. Après avoir entendu les déclarations qui se sont succédé tout au long de la journée, je pense

qu'un puissant message ressort clairement du débat et des délibérations d'aujourd'hui. Ce puissant message est que la communauté internationale est profondément préoccupée par la situation dans la région et que nous, membres du Conseil de sécurité, ne pouvons ni ne devons sous-estimer la gravité de la situation à laquelle nous faisons face.

Depuis l'adoption de la résolution 1402 (2002) dans les premières heures du 30 mars – il y a à peine cinq jours –, la situation au Moyen-Orient ne s'est pas améliorée sur le terrain. Les parties ne se sont nullement rapprochées d'un véritable cessez-le-feu. Les troupes israéliennes ne se sont pas retirées des villes palestiniennes, y compris Ramallah. Alors qu'Anthony Zinni, Envoyé spécial des États-Unis, et les autres personnalités, notamment les membres du « quatuor », continuent de s'engager sur le terrain, les actes de terreur, de provocation et d'incitation se poursuivent. Une évolution préoccupante de la situation sur la Ligne bleue – situation qui exige une attention prudente – s'est également produite.

Les parties, pour reprendre les paroles du Secrétaire général qui, lundi dernier, a fait un exposé au Conseil, « sont enfermées dans la logique de guerre ». Au moment où je cite le Secrétaire général, je pense qu'il importe que nous reconnaissions les extraordinaires qualités de dirigeant qu'a montrées le Secrétaire général en déclarant devant le Conseil de sécurité qu'il ne peut ignorer la situation là-bas.

La conséquence qui découle de cette logique de guerre dans laquelle ils se sont enfermés est que la région, déjà au bord du précipice, risque de basculer – bien que certains disent évidemment que la situation a déjà basculé. Nous risquons de voir les deux parties basculer en chute libre dans ce précipice, dont la profondeur est inconnue. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, a péniblement recherché les moyens permettant de prévenir que les deux parties ne basculent dans le précipice. Les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) constituent des bouées de sauvetage qui ont été tendues en toute bonne foi aux deux parties pour qu'elles se sortent de la situation dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui et où tous sont perdants. Elles doivent être prises en compte ensemble : la résolution 1397 (2002) fournit la perspective à long terme – un perspective à long terme, sans aucun doute – alors que la résolution 1402 (2002) fournit les mesures requises immédiatement.

Néanmoins, en fin de compte, il appartiendra aux parties de décider si elles veulent saisir les bouées de sauvetage pour se sortir du précipice et trouver une solution où tous gagnent. Mais cela ne peut se faire que sur la base d'un règlement politique négocié.

La séance d'aujourd'hui vise donc à définir comment ces deux résolutions – 1397 (2002) et 1402 (2002) – peuvent être mises en oeuvre. Nous avons écouté avec attention les vues précédemment exprimées par les pays non membres du Conseil. En ce qui concerne le Conseil, la présidence du Conseil a publié comme première mesure deux communiqués de presse – dont l'un le lundi 1er avril 2002 – demandant la mise en oeuvre immédiate de ces résolutions. Dans la mesure où incombe en fin de compte aux parties la responsabilité d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, la présidence du Conseil a eu pour tâche de rencontrer les parties afin de leur transmettre directement les demandes. Vous vous êtes, Monsieur le Président, acquitté sans délai de cette tâche.

En outre, le Conseil de sécurité a rencontré séparément le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine au cours de séances privées tenues hier, où les membres du Conseil ont dit clairement que les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) offrent le meilleur outil pour permettre aux parties de sortir de l'impasse où elles se trouvent aujourd'hui. En effet, j'ajouterais qu'il est dans une certaine mesure malheureux que les non-membres n'aient pas assisté aux discussions que nous avons eues hier dans cette salle, parce qu'elles étaient remarquablement franches et sans artifice. Nous espérons que les deux parties ont soigneusement écouté ce qui leur a été dit au cours des séances privées tenues il y a 24 heures à peine. Nous avons tous souligné que les mesures requises dans le cadre du paragraphe 1 de la résolution 1402 (2002) ne doivent pas être mises en oeuvre par étapes, mais doivent être appliquées immédiatement.

Gardant cela à l'esprit, nous voudrions rappeler aux parties qu'en vertu de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, les Membres des Nations Unies se sont engagés à accepter et à mettre en oeuvre les décisions du Conseil de sécurité. Cet article ne fait aucune distinction entre les décisions adoptées en vertu du Chapitre VI et celles adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que ces mesures cumulatives montreront clairement que le Conseil attend une application pleine et immédiate des

résolutions par les parties. Si les parties ont besoin d'une aide extérieure, les membres du « quatuor » et d'autres médiateurs internationaux, et certainement les bons offices du Secrétaire général, sont à leur disposition, tant individuellement que collectivement, pour faciliter la mise en oeuvre.

En fait, comme on le sait, il ne manque pas de médiateurs ni d'initiatives politiques, dont la plus significative est l'initiative de paix arabe, adoptée récemment au Sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth. À ce stade, ce qu'il faut faire, c'est renforcer ces initiatives et revenir à un terrain familier, comme l'accord de paix d'Oslo, les négociations plus récentes de Camp David en 2000 et toutes les discussions qui ont suivi à Taba, ainsi que le plan Tenet et le rapport Mitchell.

Dans chacun de ces accords, Yasser Arafat, un récipiendaire du prix Nobel de la paix conjointement avec Itzhak Rabin et en tant que dirigeant élu du peuple palestinien, a joué un rôle pivot. Des initiatives doivent être entreprises pour lui permettre de prendre les mesures que le Conseil de sécurité exige de lui. Clairement, il faut que les deux parties jouent un rôle dirigeant. Afin de ramener le Moyen-Orient sur la voie de la paix, on ne peut empêcher un des dirigeants d'exercer son autorité.

M. Tafrov (Bulgarie) : En tant que pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se reconnaît pleinement dans la déclaration qui a été faite tout à l'heure par l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne.

La Bulgarie, comme tous les autres membres du Conseil et les Membres de l'ONU dans leur ensemble, est préoccupée par l'aggravation de la situation au Proche-Orient. Nous appelons les parties à la crise à faire preuve de retenue. Cette retenue doit être exercée non uniquement au niveau des actes, mais aussi au niveau du langage. Parfois, les excès de langage, les excès rhétoriques, peuvent être aussi dangereux et nuisibles que les actes eux-mêmes.

Mon pays pense que les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) représentent une feuille de route claire et sans appel pour sortir de la crise actuelle. Ces résolutions du Conseil donnent une base solide pour l'action de tous ceux qui sont engagés sur le terrain pour sortir de la crise. Je pense surtout à l'Envoyé spécial du Président Bush, le général Zinni; à l'Envoyé spécial de l'Union européenne, M. Miguel Moratinos; à M. Terry Larsen; à M. Vdovine; et à d'autres. À ce propos, mon pays se félicite de la décision qui vient d'être prise par l'Union européenne de dépêcher dans la région le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, M. Piqué, et le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, M. Solana.

La Bulgarie appelle Israël à mettre en oeuvre les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002), à mettre fin à l'isolement du Président Arafat et au danger qui pèse sur son intégrité physique. Nous sommes préoccupés par des informations qui nous parviennent sur la difficulté qu'ont d'éminents représentants de la communauté internationale à entrer en contact avec le Président Arafat, qui reste le dirigeant légitime des Palestiniens. Nous lisons dans la presse que le Président en exercice de l'Union européenne lui-même, le Premier Ministre d'Espagne, M. José María Aznar, a été empêché de parler au téléphone avec le Président Arafat. Si c'était le cas, nous protestons énergiquement et vigoureusement contre cet acte de la part des autorités israéliennes.

Les attentats terroristes représentent l'une des sources importantes de la tension actuelle dans la région. Ils se sont poursuivis après l'adoption des deux résolutions. La Bulgarie les condamne sans appel. Ils sont inexcusables, non seulement du point de vue moral, mais aussi du point de vue politique. Il est indéniable qu'ils introduisent dans le conflit un élément irrationnel et inhumain à tous points de vue, et ceci, dans une mesure inconnue jusque là dans ce conflit déjà abominable. Ces suicides représentent un phénomène lourd de conséquences. Ce qui est vraiment révoltant est le fait que ces actes de suicide sont très souvent encouragés par des responsables politiques.

Je le dis très clairement : cette culture de la glorification du sacrifice doit disparaître, non seulement pour des raisons morales que je viens d'évoquer tout à l'heure, mais aussi pour des raisons politiques. Tout simplement, ces actes n'aident pas la cause palestinienne. Le peuple palestinien est appelé à vivre avec le peuple israélien. Et là, je ne peux pas résister à la trop forte tentation de citer un éminent homme d'État et, surtout, diplomate du XIXe siècle, Talleyrand, qui disait à l'occasion d'un assassinat politique : c'est pire qu'un crime, c'est une erreur. Malheureusement, c'est le cas.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) *:* Le Conseil de sécurité siège à nouveau aujourd'hui pour examiner la situation au Moyen-Orient. Lorsque nombre d'entre nous avions quitté New York pour Monterrey pour participer à la Conférence internationale sur le financement du développement, il y a à peine deux semaines, il existait de bonnes raisons de faire preuve d'un optimisme prudent. Le Conseil venait d'adopter la résolution 1397 (2002), le Prince héritier Abdallah avait commencé à définir son audacieuse vision pour la paix, et les deux parties s'étaient félicitées du retour du général Zinni dans la région. Aujourd'hui, deux semaines plus tard, nous sommes confrontés à une terrible crise. Comme l'a déclaré le Secrétaire d'État Powell, hier matin, les deux parties sont perdantes, pour le moment, et il est temps de trouver un moyen d'avancer.

Mon gouvernement est résolu à travailler avec les parties pour trouver un moyen d'avancer.

Pas plus tard que le mois dernier le Président Bush a dit : « Nous avons une obligation de travailler pour la paix dans la région, et nous le ferons. » Nous avons travaillé pour la paix au niveau le plus élevé – à Washington, par l'intermédiaire du général Zinni, par l'intermédiaire de nos ambassades dans la région et, le cas échéant, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité des Nations Unies. Toutefois, en dernière analyse, les États-Unis sont convaincus qu'il n'y a pas de solution militaire à l'impasse actuelle.

Les aspirations palestiniennes ne progressent pas au moyen de la terreur et de la violence, et ce n'est pas par des moyens militaires qu'Israël parviendra à la sécurité et à la paix à long terme. Nous sommes également préoccupés par les incidents violents qui se produisent à la frontière septentrionale d'Israël à l'instigation du Hezbollah et d'éléments palestiniens. Ces incidents sont de toute évidence des violations de la « ligne bleue » et ne font qu'exacerber la situation dans la région.

Les États-Unis ont apporté leur soutien à un rôle constructif pour le Conseil de sécurité dans cette crise. Nous avons soumis la résolution 1397 (2002), qui affirme une vision politique de deux États, Israël et la Palestine, vivant à l'intérieur de frontières reconnues et sûres, et demande une cessation de la violence et du terrorisme. Nous avons voté pour la résolution 1402 (2002), qui demande un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes israéliennes et le retour au plan de travail Tenet, qui est la première étape vers la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Mitchell. Mitchell, à son tour, doit nous amener rapidement à un processus politique et à des négociations, comme l'a déclaré le Secrétaire d'État Powell.

Nous travaillons 24 heures sur 24 avec les deux parties en vue d'assurer l'application de la résolution 1402 (2002) dans son intégralité. Avec la résolution 1397 (2002) et la résolution 1402 (2002), le Conseil de sécurité a tracé le plan de route. Nous exhortons les parties à mettre immédiatement en oeuvre ces deux résolutions.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège demeure profondément préoccupée par l'intensification du cycle de violence au Moyen-Orient. Les attentats terroristes contre les civils israéliens et la campagne militaire israélienne constituent une aggravation tragique de la situation.

La Norvège souscrit pleinement à ce que le Secrétaire général Kofi Annan a qualifié de « problèmes clefs » – c'est à dire l'occupation, la violence, y compris le terrorisme et les difficultés économiques tragiques que connaissent les Palestiniens. Tant que ces problèmes ne seront pas réglés, le conflit ne fera que s'intensifier. La Norvège convient également avec le Secrétaire général que les questions de sécurité et la paix sont indissociables et qu'elles doivent être évoquées de façon parallèle dans l'esprit des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité.

La Norvège a sans cesse condamné les attentats terroristes menés par les Palestiniens. Le terrorisme n'est pas acceptable en tant qu'instrument pour parvenir à des objectifs politiques. Nous lançons un appel au peuple palestinien pour qu'il renonce au terrorisme et abandonne les pratiques auxquelles se livrent les groupes extrémistes.

Toutefois, la campagne militaire que les Israéliens mènent actuellement contre l'Autorité palestinienne est en train d'anéantir la police palestinienne et sa capacité à lutter contre le terrorisme. Nous craignons que les opérations militaires actuelles ne fassent qu'alimenter la haine et susciter la poursuite des attentats terroristes. La campagne militaire d'Israël et le recours à la force mortelle, notamment dans les zones où vivent des civils, ne parviendra pas à son objectif. Recourir de la

sorte à la force n'apportera ni la paix ni la sécurité, mais continuera d'alimenter la haine et le désespoir. La campagne doit cesser immédiatement.

Le siège israélien de la résidence du Président Arafat à Ramallah est un autre motif d'inquiétude. Le sort réservé à M. Arafat, dirigeant élu démocratiquement des Palestiniens, est inacceptable et ne peut que contribuer à rendre plus difficile l'élaboration d'une solution politique. Le Président Arafat n'a que très peu de possibilités d'agir en l'état actuel des choses. Sa capacité d'agir en tant que dirigeant de l'Autorité palestinienne doit être rétablie sans délai. Si cela n'est pas fait, il sera impossible de trouver un processus qui permette de sortir de la situation catastrophique actuelle.

On doit également se pencher sur la situation humanitaire dans la zone palestinienne. Des informations faisant état de violations du droit international humanitaire découlant de la campagne militaire récente sont profondément inquiétantes. La Norvège lance un appel à Israël pour qu'il lève immédiatement les restrictions imposées au mouvement du personnel humanitaire et des secours médicaux. Nous nous inquiétons également de la sécurité des journalistes qui couvrent les récents événements.

Il est clair que l'escalade actuelle du conflit pourrait menacer la paix et la sécurité de la région. La Norvège exhorte donc Israël et les Palestiniens à cesser immédiatement les combats. La Norvège demeure persuadée que ce n'est qu'en reprenant le processus politique que l'on parviendra à une solution durable et à la paix pour les Israéliens et les Palestiniens. Le Conseil de sécurité a indiqué la manière d'avancer dans les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002). La communauté internationale et ce Conseil doivent être unis pour demander que ces mesures soient appliquées.

M. Levitte (France) : La France s'associe pleinement au discours qu'a prononcé l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne.

Depuis l'adoption de la résolution 1402 (2002), l'escalade de la violence s'est encore aggravée au Proche-Orient. Les opérations militaires engagées par l'armée israélienne à Ramallah et, désormais, dans d'autres villes palestiniennes conduisent à une impasse politique et à une tragédie humanitaire. Cette situation est inacceptable.

La France adjure les deux parties de mettre en oeuvre sans délai la résolution 1402 (2002) dans tous ses aspects. L'armée israélienne doit se retirer de toutes les villes palestiniennes, et les opérations militaires en cours doivent cesser, comme doivent cesser toutes les formes de violence et de terreur. Un cessez-le-feu véritable entre Palestiniens et Israéliens doit être conclu sans délai. La France réaffirme ce qu'a dit le Président du Conseil de sécurité au nom des 15 membres : les exigences contenues dans la résolution 1402 (2002) ne reflètent pas une séquence et doivent toutes être appliquées dans leur totalité.

Pour sortir du cercle vicieux de la violence et de la haine, il faut une perspective politique. La situation ne s'améliorera que lorsque le Gouvernement israélien acceptera d'entamer, en parallèle aux discussions sécuritaires, des négociations politiques conduisant à la création d'un État palestinien indépendant, viable et démocratique. Il faut mener de front les aspects sécuritaire et politique, qui sont indissociables.

La France le redit avec force : rien ne saurait justifier le meurtre de civils innocents. Les attentats suicide, qui se sont succédés ces derniers jours, suscitent l'écoeurement. La France les condamne avec horreur. Nous exprimons à nouveau notre compassion et notre profonde sympathie à toutes les victimes et à leurs familles.

L'Autorité palestinienne, à qui incombe la responsabilité de combattre le terrorisme, ne peut agir que si ses capacités sont préservées et si elle n'est pas affaiblie. Cela implique notamment, pour le Gouvernement israélien, la levée du siège de Ramallah et le rétablissement des capacités d'agir, de se déplacer et de négocier du Président Arafat. L'intégrité physique et la sûreté personnelle du Président de l'Autorité palestinienne doivent être assurées. L'exiler serait une erreur aux conséquences incalculables.

La neutralisation du Président Arafat et, plus largement, le démantèlement de l'Autorité palestinienne et de ses infrastructures sécuritaires vont à l'encontre du but recherché par Israël. La sécurité à terme du peuple israélien ne passe pas par la destruction de l'Autorité palestinienne, mais au contraire par la négociation avec les représentants élus et légitimes du peuple palestinien.

Notre Conseil doit être pleinement conscient des très graves conséquences humanitaires des opérations militaires israéliennes. Elles infligent de nouvelles

épreuves à la population palestinienne, victime d'un blocus et progressivement privée des moyens de subsistance les plus élémentaires. Les restrictions imposées aux activités du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et aux autres institutions médicales et humanitaires sont inacceptables. Tout comme sont inacceptables les violations répétées du droit d'accès consulaire au profit des ressortissants d'États tiers en situation de péril.

La France est, de longue date, favorable au déploiement d'observateurs internationaux. Elle a proposé cette idée dans cette salle, il y a 18 mois. Les circonstances présentes donnent tragiquement une pertinence accrue à cette proposition. La présence de ces « moniteurs » serait dans l'intérêt de la population israélienne comme de la population palestinienne. Cette proposition, de plus en plus largement soutenue, pourrait compléter les propositions du général Zinni et aider à la mise en oeuvre des plans Tenet et Mitchell. Elle faciliterait la reprise des négociations politiques en contribuant au retour au calme. Le Secrétaire général a raison de souligner que cette idée doit désormais être au tout premier plan des travaux du Conseil de sécurité. Peut-être faudra-t-il même aller au-delà et envisager sérieusement le déploiement d'une force d'interposition pour accompagner la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité. La question mérite désormais d'être posée.

La situation fait peser un risque considérable sur toute la région. La France est extrêmement préoccupée par le regain de tension observé à la frontière entre le Liban et Israël. Par une déclaration présidentielle du 18 juin 2000, le Conseil de sécurité a confirmé qu'Israël s'était retiré du Liban. Les attaques récentes en provenance du territoire libanais sont inacceptables. Toutes les violations de la ligne bleue, dans les deux sens, doivent cesser. La France appelle toutes les parties concernées à faire preuve de la plus extrême retenue.

La France encourage les efforts diplomatiques de tous, et notamment ceux du « quatuor ». Le « quatuor » doit avoir accès au Président Arafat. Il doit pouvoir jouer tout son rôle, dans l'unité, au service de la paix. Nous souhaitons que les États-Unis se réengagent davantage dans la recherche d'une solution au conflit. Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne se sont réunis à Luxembourg pour examiner les moyens permettant de sortir de l'engrenage des violences et de restaurer les conditions d'une reprise du dialogue. Comme mes collègues européens l'ont indiqué, nos ministres ont décidé de dépêcher immédiatement dans la région M. Piqué, Ministre des affaires étrangères espagnol, au nom de la présidence de l'Union, et M. Solana, Haut Représentant, pour rencontrer le Président Arafat et le Premier Ministre Sharon, et demander l'application immédiate de la résolution 1402 (2002). Il faut que les efforts de tous convergent vers notre objectif commun : l'arrêt des affrontements et la reprise des négociations.

En deux semaines, le Conseil de sécurité a adopté deux textes importants, la résolution 1397 (2002) et la résolution 1402 (2002). Ces deux résolutions tracent le chemin d'une désescalade, d'un cessez-le-feu et d'une reprise des pourparlers politiques. Il n'y a pas d'autre chemin pour aller vers la paix.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance à la demande des États de la Ligue arabe et sur la requête des États membres du Mouvement des pays non alignés.

Face à l'exacerbation du conflit entre Israéliens et Palestiniens, les saisines successives du Conseil traduisent l'espoir que la communauté internationale place en notre organe. Celle-ci espère et attend de nous une contribution diligente et décisive à l'arrêt de la violence en Israël et en Palestine. Le rôle du Conseil devrait être par ailleurs déterminant pour favoriser la reprise des négociations de paix entre Israël et la Palestine.

Je voudrais adresser quelques mots à la communauté internationale toute entière et à vous, les Ambassadeurs des États Membres. Il est tout naturel que les événements de ces dernières semaines suscitent des sentiments puissants. Je suis bien placé pour le savoir. Je suis fermement convaincu qu'une vie perdue est un drame et que la vie de tel être humain est égale en valeur à celle de tel autre. Mes pensées et mes prières vont aux familles et aux communautés qui souffrent aujourd'hui de part et d'autre. Je veux voir mettre fin à la violence et reprendre le processus de paix.

Ainsi s'exprimait le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, en rendant compte à l'Assemblée générale, le 20 octobre 2000, de sa mission au Moyen-Orient. Ces paroles me hantent alors que, devant la situation extrêmement tendue, le Cameroun intervient dans le cadre de cette séance du Conseil, d'une

importance particulièrement décisive. Je suis en effet conscient de ce que, plus que jamais, les mots peuvent attiser ou apaiser, et que le retour au calme et à la tranquillité sont des préalables à un climat propice à la reprise des pourparlers de paix.

Les 29 et 30 mars derniers, nous avons eu un débat intense, qui nous a permis de prendre à bras-le-corps, autant que faire se peut, la délicate et complexe situation qui prévaut au Moyen-Orient et qui confine au blocage, voire à l'impasse. Nous avons pu, grâce à l'efficacité et à la finesse reconnues de votre prédécesseur, Monsieur le Président, adopter la résolution 1402 (2002), qui constitue la meilleure feuille de route vers la solution politique et définitive préconisée dans la résolution 1397 (2002).

Le Conseil dans cette résolution met le doigt où il faut pratiquer l'exérèse. Le Conseil en effet se dit gravement préoccupé, en raison de la détérioration de la situation au Moyen-Orient. Cette dégradation de la situation est due à deux causes essentielles : les récents attentats-suicide à la bombe commis en Israël, et l'offensive militaire lancée contre le quartier général du Président de l'Autorité palestinienne. Voilà où il faut pratiquer l'exérèse. Et c'est pour cela que le Conseil demande un cessez-le-feu immédiat, le retrait des villes et cités assiégées, la cessation de toute violence, de toute terreur.

Cette résolution est capitale, et seul son respect peut arrêter l'escalade de la violence et permettre de sauvegarder la dynamique de la paix. Cette dynamique – relancée par l'adoption de la résolution 1397 (2002), reconnaissant la nécessité de la coexistence dans la région, côte à côte, de deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues – a été confortée par l'expression sans équivoque par les pays arabes de leur volonté de vivre avec Israël, de le reconnaître, suivant le plan de paix de l'Arabie saoudite, approuvé au dernier Sommet de la Ligue des États arabes.

Les parties doivent donc éviter de se réfugier derrière des formules sémantiques. La question d'une mise en oeuvre séquentielle des dispositions pertinentes de la résolution 1402 (2002) ne doit pas constituer un obstacle dans l'application de cette résolution.

Il y a un peu plus de trois mois, l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général, M. Kofi Annan, recevaient le prix Nobel de la paix. Aujourd'hui, le Moyen- Orient est un véritable défi à la paix, un casse-tête pour les Nations Unies, et tout particulièrement pour le Conseil de sécurité, qui depuis le 29 mars 2002 tient au moins une réunion par jour sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Les décisions que nous prenons, mais également notre capacité et notre volonté à les mettre en oeuvre sont pour la communauté internationale, pour les États, les opinions publiques et les médias un indicateur déterminant de la crédibilité et de la capacité d'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. En ce moment, tous ces observateurs qui ont accueilli avec espoir et salué avec enthousiasme les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) se posent des questions au regard de l'évolution dramatique des événements sur le terrain. Dès lors, le Conseil se doit d'explorer toutes les voies, pour amener les parties à se conformer à ses résolutions, pour aider les parties à renoncer à la logique de guerre et à revenir à la dynamique de la paix. Nous ne pouvons que saluer le rôle des émissaires américain, européen, russe, onusien pour tenter de renouer les fils du dialogue.

La situation actuelle, cependant, commande de faire plus, de créer, j'allais dire, un électrochoc pour arrêter l'escalade de la violence, pour qu'Israéliens et Palestiniens mettent fin rapidement au cycle actuel de violence et de représailles qui les plongent dans un gouffre sans fond. Et c'est le sens du dialogue franc, large et approfondi que nous avons eu hier avec les représentants d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine.

N'est-il pas grand temps que les Nations Unies à travers le Conseil de sécurité, aillent encore plus loin et prennent réellement à bras-le-corps le processus de paix au Moyen-Orient? Je suis à cet effet d'avis que le Secrétaire général et une délégation de notre Conseil, éventuellement au niveau ministériel, puissent se rendent très rapidement dans la région pour arrêter la spirale de la violence et relancer le dialogue israélo-palestinien. Le contexte le commande. En effet, au jour d'aujourd'hui, le climat est explosif de part et d'autre. Le risque d'une situation incontrôlable n'est que trop réel. Les parties se méfient profondément l'une de l'autre. Le langage qu'elles parlent, hélas, est celui de la guerre. Dès lors, la proposition d'envoi d'une mission devient d'une pertinence actuelle. En attendant la mise en route d'une telle proposition, le Cameroun

est ouvert à toute initiative forte et équilibrée que notre Conseil pourrait prendre dès aujourd'hui.

Il est clair que le succès de notre action n'est possible que si au sein du Conseil nous parlons d'une seule et même voix et si nous sommes unis et coordonnés. La paix au Moyen-Orient sera en effet l'oeuvre de notre solidarité, de cette solidarité qui conjugue les efforts et les forces. Mais, le Cameroun l'a toujours soutenu et le redit aujourd'hui : le règne de la paix adviendra au Moyen-Orient lorsque Israéliens et Palestiniens décideront d'en être les bâtisseurs et les inventeurs. Nous l'avons toujours dit et le redisons aujourd'hui. La paix s'invente et elle s'invente d'abord dans le coeur de l'homme, dans sa relation à l'autre. Inventer la paix c'est travailler pour une société de justice, pour une société de fraternité, pour une société de sécurité et pour une société de paix.

Habitants de Palestine, Israéliens et Palestiniens, devenez les inventeurs de paix, de votre paix, de cette paix que vous désignez tous par le couple « Shalom-Salaam » et qui représente précisément pour vous l'état de l'homme qui vit en harmonie avec lui-même, avec les autres, avec la nature.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) *:* Depuis que le Conseil de sécurité a adopté le 30 mars la résolution 1402 (2002), le conflit entre Israël et la Palestine n'a cessé de s'aggraver. Au lieu de s'améliorer, la situation s'est dégradée. La vie économique et sociale du peuple palestinien a, en particulier, été gravement bouleversée et la situation humanitaire connaît une crise profonde. Nous exprimons notre vive inquiétude face à cette évolution.

Le règlement de la question du Moyen-Orient ne peut que se fonder sur les résolutions du Conseil de sécurité et sur le principe « terre contre paix ». Avoir recours à l'occupation militaire et à la violence n'apportera pas la paix. Au contraire, cela rendra plus ardu le chemin de la paix.

La dégradation de la situation au Moyen-Orient ces derniers jours montre à nouveau que l'approche d'Israël, qui tente d'obtenir la sécurité en menant une politique militaire agressive, ne mène nulle part. Il importe de souligner que le siège continu du Président Arafat et la menace d'exil qui pèse sur lui sont extrêmement dangereux. S'il était porté atteinte à la personne du Président Arafat, les conséquences seraient extrêmement graves.

Nous condamnons l'invasion de la Palestine par Israël et exhortons Israël à mettre immédiatement en oeuvre les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002), à retirer toutes ses troupes de la Palestine sans condition, garantir la sécurité personnelle du Président Arafat et lever le blocus et les autres restrictions pertinentes imposées à la partie palestinienne, de manière à créer les conditions nécessaires pour que la partie palestinienne mette fin aux actes de violence commis par une poignée de personnes et à instaurer un cessez-le-feu entre les deux parties.

Dans le même temps, nous condamnons les activités violentes qui ciblent des civils innocents en Israël. Nous demandons la cessation rapide de ce cercle vicieux d'actions violentes et de contre-violences afin d'empêcher que les activités d'une poignée de personnes ne compromettent le rétablissement rapide de tous les droits légitimes du peuple palestinien.

Dans la situation actuelle, l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent jouer un rôle plus actif et efficace pour éviter que le conflit israélo-palestinien ne tourne en confrontation ouverte et que la situation ne dérape et n'atteigne le point de non-retour. Hier, le Conseil de sécurité a tenu des réunions séparées avec les parties israélienne et palestinienne. Nous espérons que les deux parties prendront des mesures concrètes pour arrêter immédiatement toutes activités violentes. Tous les pays épris de paix doivent oeuvrer ensemble pour mettre fin à la détérioration du conflit israélo-palestinien et promouvoir la dynamique de la paix au Moyen-Orient.

M. Bhuckory (Maurice) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion publique pour poursuivre le débat sur la détérioration de la situation au Moyen-Orient.

La quasi-totalité des orateurs qui sont intervenus depuis ce matin conviennent du fait qu'il règne un désespoir total dans la région et que la situation échappe à tout contrôle. Nous sommes profondément préoccupés par les abusives attaques israéliennes en cours et la réoccupation de Bethléem, Ramallah et d'autres villes palestiniennes. Toutefois, nous redoutons plus que toute autre chose le tournant que ces événements pourraient prendre dans les jours à venir. Nous avons dit en plusieurs occasions que les attaques militaires perpétrées par Israël ne pouvaient

être que contre-productives. De nombreuses autres délégations partagent à juste titre cette évaluation. Dans une déclaration faite hier à l'Assemblée nationale, le Ministre mauricien des affaires étrangères a commenté la situation explosive au Moyen-Orient et condamné l'ampleur sans précédent des violences infligées par Israël à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien. Il a également condamné les attentats-suicide à la bombe commis par les Palestiniens.

Lors du Sommet de la Ligue arabe à Beyrouth, la semaine dernière, le monde arabe a tendu la main de l'amitié à Israël en appuyant l'initiative de paix arabe du Prince héritier Abdallah. Ces propositions pourraient nous montrer une véritable lumière au bout du tunnel. Elles représentent une base pour que les deux parties s'engagent dans un dialogue véritable afin de sortir de l'impasse. Il est regrettable qu'au lieu de tirer profit de cette possibilité, le Premier Ministre Sharon ait continué de compromettre les perspectives de paix dans la région. Les actes israéliens dépourvus de sens et de raison nous conduisent à nous demander si Sharon a la moindre intention de faire la paix avec les Palestiniens.

Maurice réitère sa condamnation de tous les actes de terreur et des attentats-suicide à la bombe, notamment contre des civils innocents. Dans le même temps, il convient de souligner que les actions israéliennes en Cisjordanie ne sauraient être justifiées. En fait, soumettre le Président Arafat à la pire forme d'humiliation en l'assiégeant pendant des mois, en parlant ouvertement de son exil, en occupant à nouveau des villes palestiniennes, en détruisant toute l'infrastructure que les Palestiniens ont construite au fil des ans et en les forçant à enterrer leurs morts de manière inhumaine ne peut que radicaliser et enrager le monde arabe modéré.

Les protestations et les manifestations de rue dans diverses capitales sont la preuve vivante de la douleur et de la colère du monde arabe. Cela se retournera sans aucun doute contre Israël. Cela compromettra gravement la vision du Conseil de sécurité d'une région où deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte dans des frontières sûres et reconnues. Nous redoutons que les hostilités récentes sur la Ligne Bleue ne soient pas qu'un commencement. Un monde arabe en effervescence aurait des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales, avec en fin de compte des effets désastreux sur l'économie mondiale.

Nous soulignons une fois de plus que le Président Arafat demeure le seul interlocuteur avec lequel Israël peut négocier la paix. Nous réaffirmons que dans cette situation difficile, il convient de renforcer le Président Arafat au lieu de l'isoler et de le marginaliser. Il est le dirigeant légitime des Palestiniens. Son intégrité physique et sa sécurité personnelle doivent être protégées à tout prix et Israël doit, sans poser de conditions, mettre fin au siège qu'il lui impose.

Il y a deux semaines, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1397 (2002) et, samedi dernier, la résolution 1402 (2002). Le Conseil a exigé la cessation immédiate de tous les actes de violence et demandé le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes. Hélas, ces deux résolutions ont été ignorées. Il est capital, tant pour la Palestine qu'Israël, de mettre en oeuvre pleinement ces deux résolutions et d'adhérer strictement non seulement à la lettre mais également à leur esprit.

Avant l'adoption de la résolution 1402 (2002), le Président du Conseil a souligné clairement le caractère non séquentiel des mesures prévues à son paragraphe 1. Il serait malhonnête sur le plan intellectuel d'exiger qu'un cessez-le-feu et la cessation des attaques-suicide précédent tout retrait des villes palestiniennes, y compris Ramallah. Il n'y a, à l'évidence, aucune condition à mettre au retrait israélien de Ramallah et d'autres villes palestiniennes.

Ma délégation est prête à appuyer tout projet de résolution qui réaffirmerait l'exigence du Conseil de mettre en oeuvre immédiatement toutes les dispositions contenues dans la résolution 1402 (2002). Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de s'engager dans une discussion véritable sur l'envoi d'une force d'observation internationale dans la région, qui pourrait rétablir un climat de confiance entre les deux parties.

Il y a des dirigeants mondiaux influents auxquels l'on devrait faire appel dans ce genre de situation difficile, et nous leur demandons de faire pression pour qu'il y ait un retrait israélien immédiat. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a dit à juste titre que la sécurité ne saurait être traitée de façon isolée, et qu'elle doit être évoquée parallèlement aux questions politiques et humanitaires clefs. Ainsi, toute proposition pour traiter des préoccupations de sécurité

qui ne comprendrait pas des mesures pour régler les questions politiques centrales serait vouée à l'échec. Le droit inaliénable du peuple palestinien à un État, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1974) du Conseil de sécurité, doit demeurer au coeur de toute initiative. Le peuple palestinien n'acceptera jamais rien de moins, et la communauté internationale ne devrait pas le faire non plus.

M. Aguilar Zínser (Mexique) (*parle en espagnol*) : La présidence mexicaine a exprimé hier sa très profonde préoccupation face à la grave détérioration de la situation au Moyen-Orient et à l'égard du fait que les résolutions du Conseil de sécurité continuent de ne pas être respectées. Le Mexique réaffirme aujourd'hui sa position selon laquelle une solution juste et durable au conflit devrait être trouvée, sur la base de la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 388 (1973), 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité, et appuie fermement la vision d'une région dans laquelle Israël et la Palestine vivent côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement respectées.

Le Mexique s'associe également à la déclaration faite hier par le Groupe de Rio pour que, conformément à la résolution 1402 (2002), les deux parties procèdent immédiatement à la mise en oeuvre d'un véritable cessez-le-feu et que les troupes israéliennes se retirent des villes palestiniennes, y compris Ramallah. Il appuie la demande contenue dans la résolution 1397 (2002), à savoir la cessation immédiate de tous les actes de terreur et de toutes provocations, incitations et destructions.

Toutes les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes pour toutes les parties concernées et en toutes circonstances, comme le précise l'Article 25 de la Charte. Cela ne se discute pas. Néanmoins, malgré cette obligation, Israël considère que ses incursions militaires dans les villes palestiniennes et son siège ainsi que sa quasi-séquestration du Président de l'Autorité nationale palestinienne s'inscrivent dans son droit de légitime défense.

Le Mexique pense, au contraire, qu'Israël n'agit pas conformément au droit de légitime défense reconnu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, car les opérations militaires menées dans les territoires palestiniens ne permettront pas de prévenir les actes de terrorisme. Quels que soient leurs objectifs militaires ou stratégiques, les effets et les conséquences pratiques de ces opérations entraîneront, au contraire, des représailles et de nouvelles actions extrémistes de la part des Palestiniens.

De même, les opérations militaires d'Israël sur le territoire palestinien se traduisent par de multiples actes d'agression contre la population civile, qui vont totalement à l'encontre du droit international humanitaire. Par conséquent, ma délégation ne peut trouver aucune justification juridique, morale ou politique aux opérations entreprises par Israël dans les territoires palestiniens.

Le Mexique – fermement convaincu du droit d'Israël de vivre dans la sécurité et rejetant comme abominables les attentats-suicide commis par des Palestiniens contre la population israélienne – demande à Israël de respecter le droit international; de retirer immédiatement ses troupes des villes palestiniennes; et de respecter l'intégrité du Président de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat, et de lui rendre sa liberté de mouvement.

Le Mexique demande également aux autorités israéliennes de mettre fin à leurs opérations militaires dirigées contre la population civile. Le peuple mexicain est l'ami du peuple israélien et, sur la base de cette amitié, le Mexique lance un appel à Israël pour qu'il fasse confiance à l'ONU et s'adresse au Conseil de sécurité pour trouver des formules qui favoriseraient une paix juste et la satisfaction de ses aspirations légitimes de vivre dans un climat international de sécurité.

L'Autorité palestinienne et ses représentants ont manifesté leur volonté d'agir dans le respect du droit international, et considèrent celui-ci comme étant la seule voie pour trouver une solution juste au conflit.

Par ailleurs, les attentats-suicide à la bombe qui se produisent en Israël sont totalement contraires au droit international. Par conséquent, l'Autorité palestinienne doit exiger que ces actes de terrorisme cessent, conformément aux dispositions tout à fait claires des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002) du Conseil de sécurité.

L'Autorité nationale palestinienne ne peut faire preuve d'ambiguïté ou d'ambivalence face à des violations flagrantes du droit international. Le Mexique estime que le Président Arafat doit exiger la cessation de ces actes de violence et de terrorisme, car ils sont contraires à la cause défendue par l'Autorité

palestinienne et à ses demandes visant à ce que toutes les parties respectent le droit international. Ce message doit être lancé sans ambiguïté ni ambivalence au peuple palestinien et à toutes les organisations palestiniennes. Le Mexique estime que l'Autorité palestinienne est également tenue de respecter les dispositions du droit international humanitaire.

Les deux dernières résolutions été adoptées par le Conseil de sécurité au sujet de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, ont été ignorées, ce qui sape la crédibilité du Conseil et de l'ONU.

Le Mexique est d'avis que le Conseil de sécurité doit adopter des mesures concrètes, précises et efficaces pour faire valoir son autorité et faire respecter ses résolutions. La présente séance du Conseil de sécurité a été convoquée à la demande de la communauté internationale qui s'attend à une action ferme et efficace de l'ONU pour mettre fin à l'escalade de la violence et du terrorisme au Moyen-Orient, qui menace la sécurité internationale.

Le Conseil de sécurité demeure activement saisi de la question. Notre objectif immédiat consiste à prendre tous les moyens diplomatiques à notre disposition pour que les parties intéressées respectent les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002).

Le Conseil de sécurité doit contribuer à veiller à ce que les activités de médiation du « quatuor » aboutissent très rapidement. Les déclarations faites par notre Président, sa rencontre avec les représentants de la Palestine et d'Israël et le dialogue que les 15 membres du Conseil ont eu hier séparément avec les Ambassadeurs d'Israël et de Palestine ont permis d'indiquer très clairement au Gouvernement israélien et à l'Autorité nationale palestinienne que le Conseil s'attend à ce que les deux parties respectent les résolutions et les mettent pleinement en oeuvre. Ce débat public a fourni des éléments additionnels au Conseil et contribuera à orienter ses décisions.

Dans ces circonstances, ma délégation estime que le Conseil doit appuyer les efforts déployés par les envoyés spéciaux, en particulier le général Zinni; ceux des représentants de l'Union européenne; et les efforts inlassables du Secrétaire général pour obtenir un accord sur un cessez-le-feu dès que possible et de prendre les mesures politiques nécessaires pour permettre un retour urgent à la table des négociations.

Le Mexique estime que meilleures et plus claires seront les positions des pays promouvant ces mesures, plus efficaces seront leurs efforts. Le Mexique pense également que le Conseil de sécurité devrait à présent commencer à étudier le rôle qu'il devra assumer lorsque – comme nous l'espérons – le cessez-le-feu se concrétisera et que le dialogue politique aura repris. Parmi ces mesures, le Mexique propose que le Conseil examine des actions dans le cadre des prérogatives qui lui sont dévolues par la Charte des Nations Unies et qu'il a déjà exercées dans le passé, telles que l'observation et le contrôle de cessez-le-feu, la création de zones de paix, la mise en oeuvre de programmes de désarmement et la récupération d'armes obtenues par des groupes illégaux, la vérification d'arrangements en matière de sécurité, l'adoption de mesures de confiance, la création et la protection de zones sans violence, et la vérification sur le terrain de l'application des accords et des dispositions du droit international humanitaire.

Enfin, le Mexique estime que le Conseil a fait des progrès très importants dans son action au Moyen-Orient grâce au consensus atteint entre ses membres. Nous pensons donc que toute action future du Conseil visant à encourager le respect de ses résolutions devrait être conduite en maintenant une position de consensus et l'unité d'action.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fall (Guinée) : Depuis l'adoption par notre Conseil, le 30 mars dernier, de la résolution 1402 (2002), ma délégation note, pour le déplorer, l'escalade de la violence dans les territoires occupés de Palestine et en Israël.

Malgré les nombreux appels lancés par la communauté internationale pour la mise en oeuvre rapide de cette résolution, la situation continue de se détériorer dangereusement. L'armée israélienne intensifie son offensive militaire dans les territoires palestiniens. Cette offensive se caractérise, hélas, par la poursuite de l'occupation des villes palestiniennes, la destruction des infrastructures, le maintien du siège du quartier général du Président Arafat, ainsi que par des exécutions sommaires et des arrestations arbitraires. Les attentats suicide à la bombe, commandités par des groupes extrémistes palestiniens,

se sont multipliés, entraînant de nombreuses victimes au sein de la population israélienne. Nous avons été très encouragés ce matin d'entendre l'Observateur permanent de la Palestine reconnaître que ces attentats-suicide à la bombe sont préjudiciables aux intérêts du peuple palestinien.

Dans ce contexte de grave préoccupation, ma délégation se félicite de la tenue hier, dans cette même salle, de deux séances consécutives avec le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine. Ces séances privées, d'une grande utilité, nous ont éclairés davantage sur les positions des uns et des autres.

Si les deux parties s'engagent à appliquer la résolution 1397 (2002), Israël a émis des réserves sur certains aspects de la résolution 1402 (2002). Sur la question du cessez-le-feu et du retrait, Israël souhaiterait la cessation préalable des attentats-suicide à la bombe, source principale de sa préoccupation.

Pour sa part, la partie palestinienne estime que la solution de la crise passe par la mise en oeuvre simultanée des aspects politique et sécuritaire, ainsi que la présence d'une force internationale d'interposition. En outre, ma délégation relève l'existence d'une divergence d'appréciation des éléments de mise en oeuvre du rapport Mitchell.

À notre avis, la question de sécurité et le règlement politique du conflit sont indissociables. Dans ce cadre, tout doit être mis en oeuvre pour la cessation des attentats-suicide à la bombe et l'arrêt de l'occupation israélienne des territoires autonomes palestiniens. Nous exhortons de ce fait le Président Arafat et le Premier Ministre Sharon à faire preuve de plus de responsabilité dans la recherche d'une solution négociée du conflit. Mais, pour ce faire, ma délégation invite les autorités israéliennes à lever le siège, afin que le leader palestinien recouvre entièrement sa liberté de mouvement et d'action.

Ma délégation salue le courage et la lucidité du leader palestinien en ces moments critiques. Arafat demeure le symbole de l'identité nationale palestinienne et des aspirations légitimes du peuple palestinien.

L'offre faite par le Premier Ministre israélien au leader palestinien du « one way ticket for exile » est inacceptable à notre avis. Nous ne cesserons jamais de le répéter : le Président Yasser Arafat n'est pas un obstacle à la paix, mais il demeure une partie incontournable du processus de paix. Les acquis d'Oslo doivent être préservés à tout prix. La guerre à la paix doit cesser.

Nous voudrions saisir cette opportunité pour réitérer l'impérieuse nécessité de la mise en oeuvre immédiate de toutes les dispositions de la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité, pour créer ainsi les conditions favorables à la reprise du dialogue et du règlement définitif de la crise israélo-arabe.

Dans cette perspective, la Guinée appuie le plan de paix adopté par le Sommet de la Ligue arabe, récemment tenu à Beyrouth. Elle invite toutes les parties à renoncer à la confrontation et à la violence, et à s'engager résolument sur la voie de la paix, afin de garantir l'existence et la sécurité pour les uns et, pour les autres, le droit à un État indépendant.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Russie condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes, et elle est convaincue qu'il est impossible de réaliser des objectifs politiques par le terrorisme. Cela s'applique pleinement aux actes terroristes en Israël, dont les victimes comprennent nombre de nos compatriotes.

Dans le même temps, la réponse d'Israël doit être proportionnelle à la menace qu'il affronte aujourd'hui. Nous condamnons toutes les formes de violence, et pleurons les victimes des deux parties, et nous appelons l'arrêt immédiat de l'effusion de sang. Mais, aujourd'hui, nous avons l'impression que les deux parties ont un comportement suicidaire et que le conflit qui fait rage menace de déborder sur d'autres pays de la région. Cette folie doit cesser avant qu'il ne soit trop tard. Les souffrances sans précédent des civils dans le conflit ont suscité la très vive préoccupation du Secrétaire général, de tous les pays du monde et de nombreuses organisations, dont la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des pays non alignés, le Groupe de Rio, l'Union européenne et la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Le conflit palestino-israélien fait l'objet de contacts réguliers entre les dirigeants de la Russie et des États-Unis, coparrains du processus de paix. Ce déchaînement de violence inflige des souffrances non seulement aux Israéliens et aux

Palestiniens, mais également aux ressortissants d’autres pays, dont des Russes.

Nous sommes très préoccupés de voir les forces israéliennes continuer d’occuper le site et le bâtiment de Bethléem appartenant à l’Église orthodoxe russe, où sont logés des pèlerins russes. La Russie insiste sur une libération sans délai des biens russes et sur le caractère inacceptable de toute atteinte qui y serait portée. De façon générale, nous sommes très inquiets face à la situation alarmante qui règne autour des divers lieux saints situés sur le territoire de l’Autorité nationale palestinienne, du fait de la poursuite de la confrontation palestino-israélienne.

Arrêter cette confrontation n’est possible que par les efforts communs des Israéliens et des Palestiniens et par la reprise de leur collaboration en vue d’appliquer les accords déjà rédigés.

Si Israël entend recourir sans discrimination à la force pour accomplir le travail des Palestiniens en détruisant les infrastructures terroristes et si les Palestiniens décident de leur côté de faire le travail d’Israël en provoquant un retrait des territoires occupés, alors ce sera véritablement la guerre.

Nous sommes convaincus que l’éradication du terrorisme et la conclusion d’un règlement définitif, avec la création d’un État palestinien, répondent aux intérêts fondamentaux des Palestiniens comme des Israéliens et ne sauraient être obtenues autrement que par la voie pacifique, par des négociations directes entre les parties, avec la coopération active – et unie – des médiateurs internationaux. C’est la raison pour laquelle la Russie, en tant que coparrain du processus de paix et membre du « quatuor », oeuvre activement à l’application immédiate des résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002), qui présentent un processus global de sortie de la crise, comprenant un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, le renoncement à toute forme de terrorisme et autres actes de violence, la levée des blocus économiques et la mise en oeuvre du plan Tenet et des recommandations du rapport Mitchell, comme conditions préalables d’un règlement définitif sur la base des résolutions de l’ONU et des principes de Madrid. L’objectif ultime de ce processus est la paix, la sécurité et l’établissement de relations de bon voisinage entre les deux États, Israël et la Palestine.

Nous demandons à Israël et aux Palestiniens de prendre des mesures immédiates pour appliquer la résolution 1402 (2002). À cette fin, il est impératif et urgent de mettre fin à l’isolement du Président de l’Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat.

Suite aux pourparlers de Madrid, le Ministre des affaires étrangères de la Russie, Igor Ivanov, a déclaré aujourd’hui que la Russie et l’Union européenne s’élevaient contre le fait de lier la lutte contre le terrorisme à la destruction de la structure politique de l’Autorité nationale palestinienne.

Aujourd’hui, nous avons l’occasion unique non seulement d’enrayer l’escalade de la violence, mais aussi de mettre en oeuvre un règlement global dans toute la région du Moyen-Orient. Nous le devons à la position unanime des membres du Conseil de sécurité, exposée dans les résolutions 1397 (2002) et 1402 (2002), ainsi qu’à l’initiative de paix arabe, présentée par l’Arabie saoudite et entérinée au Sommet de Beyrouth. Laisser passer cette chance serait une erreur impardonnable.

La Russie est favorable à un rôle constructif du Conseil de sécurité dans la crise israélo-palestinienne, qu’il peut grandement contribuer à régler, et elle fera tout son possible pour favoriser l’adoption de nouvelles mesures concrètes par le Conseil dans cet objectif capital.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n’y a plus d’orateurs inscrits sur ma liste.

La séance est suspendue à 20 h 5.